RAPPORT D'ACTIVITÉ

2025

Eure-et-Loir Numérique

LE 100% FIBRE OPTIQUE DEVIENT UNE RÉALITÉ EN EURE-ET-LOIR

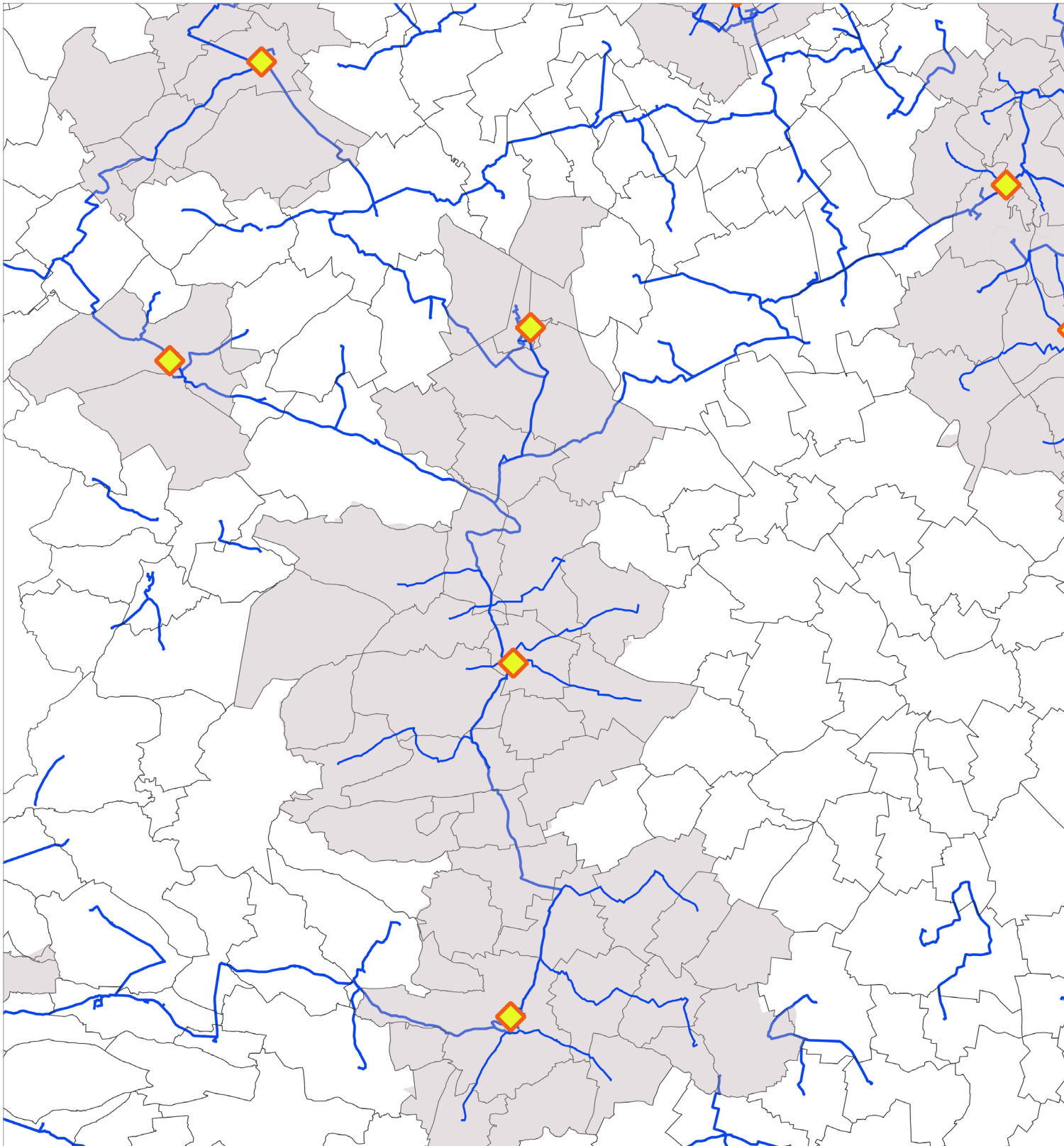

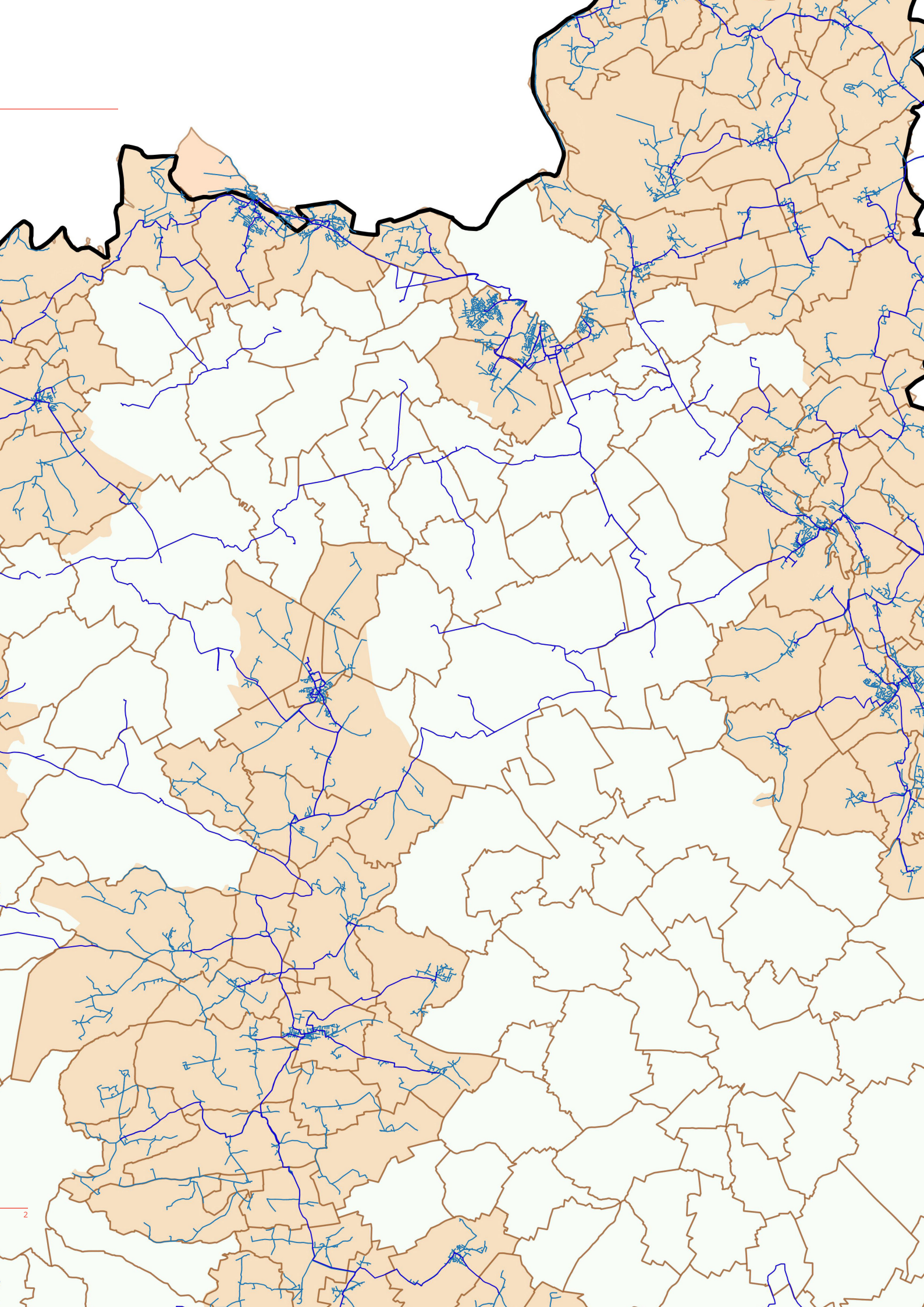

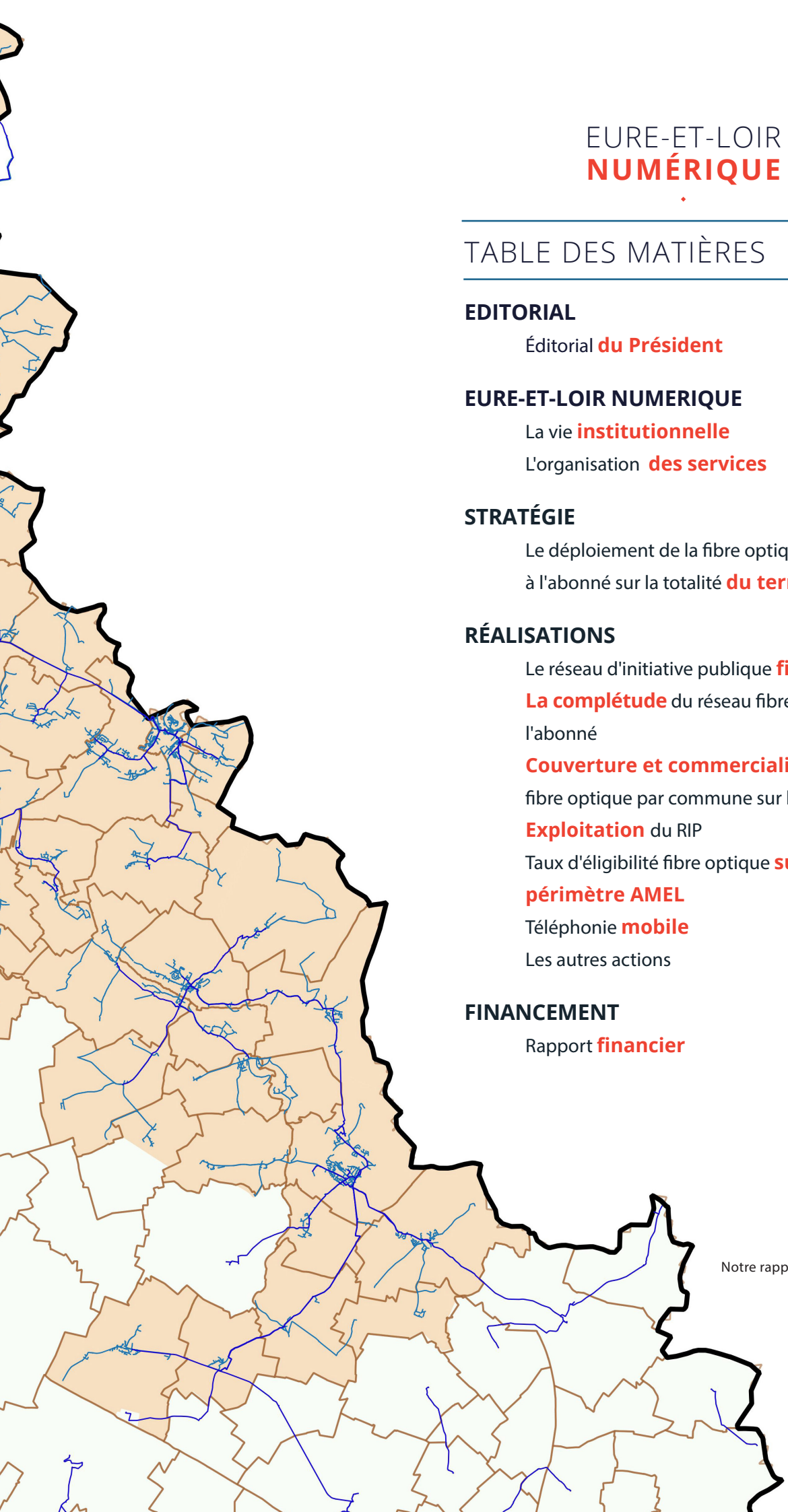

EURE-ET-LOIR
NUMÉRIQUE

TABLE DES MATIÈRES

EDITORIAL

Éditorial **du Président** 4

EURE-ET-LOIR NUMERIQUE

La vie **institutionnelle** 6

L'organisation **des services** 10

STRATÉGIE

Le déploiement de la fibre optique à l'abonné sur la totalité **du territoire** 12

RÉALISATIONS

Le réseau d'initiative publique **fibre optique** 14

La complétude du réseau fibre optique à l'abonné 18

Couverture et commercialisation de la fibre optique par commune sur le RIP 20

Exploitation du RIP 24

Taux d'éligibilité fibre optique **sur le périmètre AMEL** 28

Téléphonie **mobile** 34

Les autres actions 36

FINANCEMENT

Rapport **financier** 38

Fond de carte

Notre rapport d'activité 2025 est illustré par des cartes réalisées en interne.

EURE-ET-LOIR NUMÉRIQUE

ÉDITORIAL

Jacques Lemare



Pour Eure-et-Loir Numérique, l'année 2025 a été marquée par **l'anticipation de la fermeture du réseau cuivre** sur les 20 communes de son réseau où elle sera effective en janvier 2027. Il s'agissait de rechercher les accords des dernières copropriétés qui n'avaient pas signé, et de trouver une solution aux problèmes d'infrastructure, notamment sur les propriétés privées, qui n'avaient pas pu être résolus précédemment.

Le défi a été relevé puisque 29 communes du réseau d'initiative publique, représentant 17 000 logements et locaux professionnels, ont été confirmées pour la fermeture du réseau cuivre en janvier 2027 : de Coulombs à La Chapelle d'Aunainville, et de Bouglainval à Ecrosnes.

Le même scénario se répète désormais pour la vague suivante, prévue pour une fermeture du cuivre en 2028. Pour Eure-et-Loir Numérique, c'est plus de la moitié de son réseau fibre optique qui est concernée :
la totalité de l'Agglo du Pays de Dreux et de la Communauté de communes Entre Beauce et Perche, ainsi que les communes restantes des Portes Euréliennes d'Île-de-France.

En parallèle, Eure-et-Loir Numérique mène les actions nécessaires pour raccorder au réseau fibre optique les nouvelles constructions et les nouveaux aménagements, preuves que le territoire eurélien reste dynamique.

Afin de mieux assurer ces missions, **Eure-et-Loir Numérique a développé en 2025 un nouveau système informatique** qui doit remplir les fonctions suivantes :

- permettre aux propriétaires et aux porteurs de projets, sur un portail Internet :
    - de saisir Eure-et-Loir Numérique et de fournir toutes les informations sur leur projet (plans, etc.),
    - de suivre l'avancement du traitement de leur demande par Eure-et-Loir Numérique,
- permettre aux agents opérationnels d'assurer le pilotage et le suivi des dossiers qu'ils ont en charge, et d'assurer une coordination quand nécessaire,
- permettre aux agents en contact avec les usagers d'avoir facilement des informations sur l'avancement de chaque dossier,
- gérer efficacement les échanges de données avec les prestataires du syndicat (données du réseau, plan de récolement, etc.) et le suivi des plannings d'intervention,
- garantir la conformité d'Eure-et-Loir Numérique avec la règlementation en matière de protection des données personnelles des usagers (RGPD).

Ce nouveau système informatique, dénommé **Fibrélien** (https://fibrelien.numerique28.fr/), est mis en service début 2026.

En parallèle, Eure-et-Loir Numérique a poursuivi en 2025 l**e contrôle des actions menées par XP Fibre sur son périmètre d'intervention pour permettre le raccordement à la fibre optique des fermes et bâtiments isolés** qui ne l'étaient pas encore. Tout n'a pas été résolu en 2025 mais la progression est notable et doit permettre d'assurer la complétude du réseau fibre optique avant la fermeture du réseau cuivre sur les communes concernées.

En 2026, peut-être que les maires des communes où le réseau cuivre va fermer prochainement devraient organiser une réunion publique pour informer leurs habitants ? Eure-et-Loir Numérique sera alors à leur côté.



JACQUES LEMARE

PRÉSIDENT D'EURE-ET-LOIR NUMÉRIQUE
CONSEILLER DEPARTEMENTAL D'EURE-ET-LOIR

EURE-ET-LOIR NUMÉRIQUE **EN BREF**

COMPETENCES D'EURE-ET-LOIR NUMÉRIQUE

Selon ses statuts, le syndicat mixte ouvert Eure-et-Loir Numérique a pour objet, au sens de l'article L.1425-1 du code général des collectivités territoriales, la conception, la construction, l'exploitation et la commercialisation d'infrastructures, de réseaux et de services locaux de communications électroniques et activités connexes, sur le périmètre de ses membres.

La compétence du Syndicat s'exerce sur tout le département d'Eure-et-Loir, ainsi que sur certaines communes de l'Eure membres de l'Agglo du Pays de Dreux. Cependant, l'État a décidé que les zones les plus denses devaient être déployées en fibre optique par le secteur privé : ce sont les zones AMII. En Eure-et-Loir, il s'agit de la plus grande partie de Chartres Métropole et de la commune de Dreux.

Il peut également exercer, à la condition que l'organe délibérant de l'un de ses membres le sollicite, la compétence en matière d'élaboration et d'actualisation du schéma directeur territorial d'aménagement numérique (SDTAN) prévue à l'article L.1425-2 du code général des collectivités territoriales.

Le Conseil départemental d'Eure-et-Loir lui a confié cette compétence par délibération du 14 décembre 2011.

LES MEMBRES DU SYNDICAT

Eure-et-Loir LE DÉPARTEMENT

Nombre de délégués au Conseil syndical : 10 titulaires et 10 suppléants

Région Centre-Val de Loire

Nombre de délégués au Conseil syndical : 5 titulaires et 5 suppléants

Agglo du Pays de Dreux

Nombre de délégués au Conseil syndical : 12 titulaires et 12 suppléants

Portes Euréliennes d'Île-de-France communauté de communes

Nombre de délégués au Conseil syndical : 5 titulaires et 5 suppléants

LE GRAND CHÂTEAUDUN Communauté de Communes

Nombre de délégués au Conseil syndical : 5 titulaires et 5 suppléants

Cœur de Beauce communauté de communes

Nombre de délégués au Conseil syndical : 3 titulaires et 3 suppléants

ENTRE BEAUCE & PERCHE COMMUNAUTÉ DE COMMUNES

Nombre de délégués au Conseil syndical : 3 titulaires et 3 suppléants

COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DU Perche

Nombre de délégués au Conseil syndical : 2 titulaires et 2 suppléants

TERRES DE PERCHE COMMUNAUTÉ DE COMMUNES

Nombre de délégués au Conseil syndical : 2 titulaires et 2 suppléants

Communauté de Communes du Bonnevalais Une Vallée à Partager

Nombre de délégués au Conseil syndical : 2 titulaires et 2 suppléants

COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DES Forêts du Perche

Nombre de délégués au Conseil syndical : 1 titulaire et 1 suppléant

PAYS HOUDANAIS

Nombre de délégués au Conseil syndical : 1 titulaire et 1 suppléant

LES MEMBRES ASSOCIÉS DU SYNDICAT

Chambre d'agriculture d'Eure-et-Loir
Chambre de Commerce et d'Industrie d'Eure-et-Loir
Chambre des métiers et de l'Artisanat d'Eure-et-Loir
Territoire d'Energie Eure-et-Loir (TE28)
Association des Maires et Présidents d'EPCI d'Eure-et-Loir
Communauté d'Agglomération Chartres métropole

LE CONSEIL SYNDICAL D'EURE-ET-LOIR NUMÉRIQUE

RÔLE DU CONSEIL SYNDICAL

VIE INSTITUTIONNELLE DU SYNDICAT EN 2025

Le Conseil syndical est l'organe délibérant d'Eure-et-Loir Numérique. Il est composé de délégués désignés par ses membres : le Département d'Eure-et-Loir, la Région Centre-Val de Loire et chacun des 11 EPCI membres du syndicat.
Le nombre de délégués représentant chaque EPCI est défini en fonction de sa population.
Le Conseil syndical se réunit habituellement dans l'hémicycle de l'Hôtel du Département à Chartres.



Le Conseil syndical s'est réuni à 4 reprises en 2025 :

- le 4 mars,
- le 14 mars,
- le 30 septembre,
- le 16 décembre.

MISSIONS DU BUREAU

Le Bureau reçoit délégation d'une partie des attributions du Conseil syndical. Il approuve les conventions de comaîtrise d'ouvrage, les conventions de louage des choses, y compris de type droit irrévocable d'usage, les conventions de financement avec les membres du syndicat et les autres financeurs.

Le Bureau s'est réuni à 4 reprises en 2025 :

- le 4 mars,
- le 16 septembre,
- le 30 septembre,
- le 16 décembre.

LE COMPTAGE DES VOIX AU SEIN DU CONSEIL SYNDICAL

Le Conseil syndical est composé de 51 membres titulaires, chacun ayant un suppléant :

- 10 délégués réprésentent le Conseil départemental d'Eure-et-Loir, chacun disposant de 3,6 voix,
- 5 délégués représentent le Conseil régional du Centre-Val de Loire, chacun disposant de 3,6 voix,
- 36 délégués réprésentent les EPCI, chacun disposant de 1 voix.

LA COMPOSITION DU BUREAU

Le bureau est constitué du Président, de trois vice-présidents (représentant respectivement le Département, la Région et les EPCI) et de huit autres conseillers syndicaux, dont :

- 3 conseillers syndicaux représentant le Département,
- 1 conseiller syndical représentant la Région,
- 4 conseillers syndicaux représentant les EPCI.

Les instances d'Eure-et-Loir Numérique ont été renouvelées le 8 septembre 2021 à la suite de la désignation des nouveaux délégués représentant le Département d'Eure-et-Loir et la Région Centre Val-de-Loire.
Un changement en 2025 :
En mars 2025, Madame Virginie QUENTIN a été élue membre du bureau représentant les EPCI en remplacement de Monsieur Jérémie CRABBE, délégué des EPCI jusqu'en juillet 2024.

LES MEMBRES **DU BUREAU EN 2025**



Jacques LEMARE
Président, délégué du Département



Evelyne DELAPLACE,
Vice-présidente, déléguée du Département



Sylviane BOENS,
Vice-présidente, déléguée de la Région



Francis BESNARD,
Vice-président, délégué des EPCI



Jean-Noël MARIE,
Délégué du Département



Stéphane LEMOINE,
Délégué du Département



Marc GUERRINI,
Délégué du Département



Michèle BONTHOUX,
Déléguée de la Région



John BILLARD,
Délégué des EPCI



Virginie QUENTIN,
Déléguée des EPCI



Olivier LECOMTE,
Délégué des EPCI



Yves VEILLOT,
Délégué des EPCI

ORGANISATION **DES SERVICES**

Pour répondre aux missions et aux objectifs de service rendu fixés par le Président et le Conseil syndical, les agents d'Eure-et-Loir Numérique sont répartis entre une équipe technique et une équipe administrative, pilotées par le directeur :

L'équipe technique assure les missions liées directement aux réseaux fibre optique du syndicat :

- la complétude et la densification du réseau fibre optique à l'abonné (FttH), correspondant à l'ajout des nouvelles constructions et nouveaux aménagements au réseau,
- le contrôle du délégataire de service public, chargé de la maintenance et de la commercialisation des réseaux fibre optique,
- le pilotage des données des réseaux, en interne et dans le SI du délégataire.

L'équipe administrative assure :

- les relations avec les usagers et avec les collectivités et leurs élus,
- la gestion financière et administrative du syndicat, avec l'appui des services ressources du Conseil départemental.

Après avoir formalisé en 2024 les processus opérationnels de chaque type de dossiers traités par Eure-et-Loir Numérique, le syndicat a confié au groupement Galadrim / ANT Conseil le développement d'un nouvel outil métier informatique, destiné à permettre :
- aux porteurs de projets immobiliers (promoteurs, aménageurs, constructeurs de maison individuelle) de le déclarer à Eure-et-Loir Numérique sur son site Internet : localisation et descriptif du projet, envoi de plans, etc.,
- de mieux assurer et mieux coordonner au sein de l'équipe le pilotage des différentes opérations, y compris avec les prestataires du syndicat,
- aux porteurs de projet d'être informés au fur et à mesure de l'avancée de leur dossier par Eure-et-Loir Numérique.

Le développement a commencé à l'été 2025 et il était en phase de tests fin 2025.
Dans un souci de souveraineté numérique, cet outil informatique est hébergé en France : une partie chez l'opérateur OVH, et la sauvegarde dans le datacentre de CCIN au Coudray.

Une attention particulière a été portée sur la cyber-sécurité de l'outil et des données qu'il utilise et stocke : les préconisations de l'ANSSI (Agence nationale de la sécurité des systèmes d'information) ont été appliquées, dans l'objectif d'homologuer ce téléservice qui est mis en ligne début 2026.

L'ÉQUIPE **D'EURE-ET-LOIR NUMÉRIQUE** EN 2025

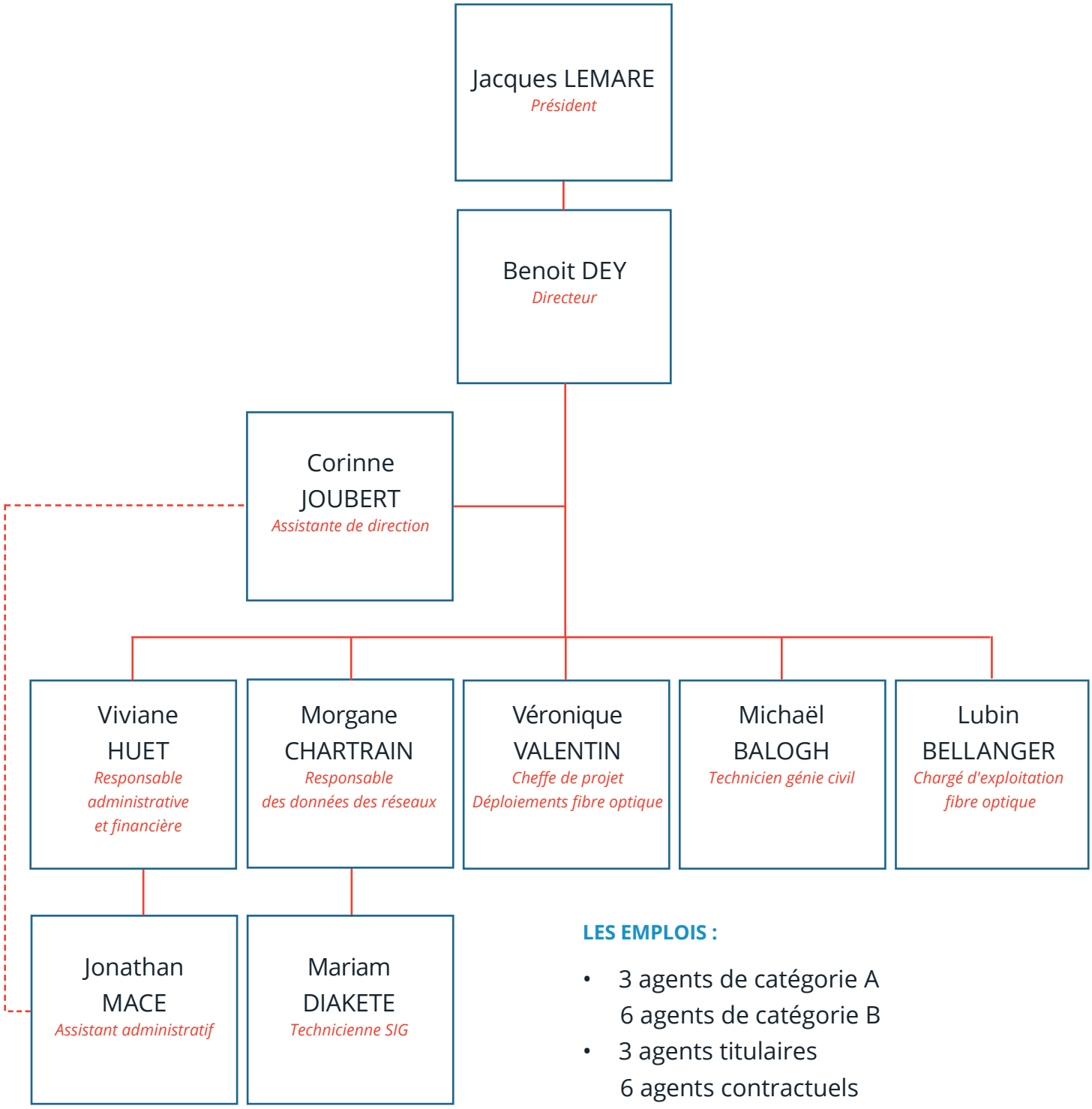

LES EMPLOIS :

- 3 agents de catégorie A
  6 agents de catégorie B
- 3 agents titulaires
  6 agents contractuels

LE DEPLOIEMENT DE LA FIBRE OPTIQUE A L'ABONNÉ **SUR LA TOTALITÉ DU TERRITOIRE**

L'aménagement très haut débit de l'Eure-et-Loir, conformément au SDTAN (Schéma Directeur Territorial d'Aménagement Numérique) approuvé en décembre 2019, s'appuie sur la technologie de la fibre optique ainsi que sur les réseaux de téléphonie mobile.
La construction du réseau fibre optique à l'abonné (FttH) est assurée par :

- Eure-et-Loir Numérique avec le réseau d'initiative publique pour 103 500 logements et entreprises sur 170 communes, dont 99 000 sur l'Eure-et-Loir et le reste sur l'Eure, financé par le Département d'Eure-et-Loir, l'Etat dans le cadre du Plan France Très Haut Débit, la Région Centre-Val de Loire, les Communautés de communes et d'agglomération, l'Union Européenne, ainsi que par la Région Normandie et par le Département de l'Eure pour les communes concernées,
- XP Fibre sur le périmètre de la zone AMEL, sans financement public, pour environ 74 000 locaux sur près de 180 communes,
- Orange sur la zone AMII, sans financement public, pour plus de 74 800 locaux sur 30 communes de Chartres Métropole et la commune de Dreux,
- C'CIN (C Chartres Innovations Numériques) sur la zone AMII, sans financement public, pour environ 19 400 locaux sur 14 communes de Chartres Métropole,
- Eure Normandie Numérique dans le cadre de son réseau d'initiative publique, sur la commune de Montigny-sur-Avre comportant 172 locaux.

La zone AMII (Appel à manifestation d'intention d'investir) a été définie par l'Etat entre 2010 et 2012.
Le réseau d'initiative publique d'Eure-et-Loir a été décidé en 2012 et lancé en 2013 avec la signature du premier marché de conception-réalisation.
Le périmètre AMEL (Appel à manifestation d'engagements locaux) a été défini par Eure-et-Loir Numérique en 2018, et attribué au groupe ALTICE/SFR en accord avec le Département en décembre de cette année-là. XP Fibre est la société créée en 2019 par ALTICE/SFR pour être propriétaire et exploitant des réseaux fibre optique à l'abonné du groupe.

Répartition géographique des opérateurs d'infrastructures fibre optique à l'abonné en Eure-et-Loir

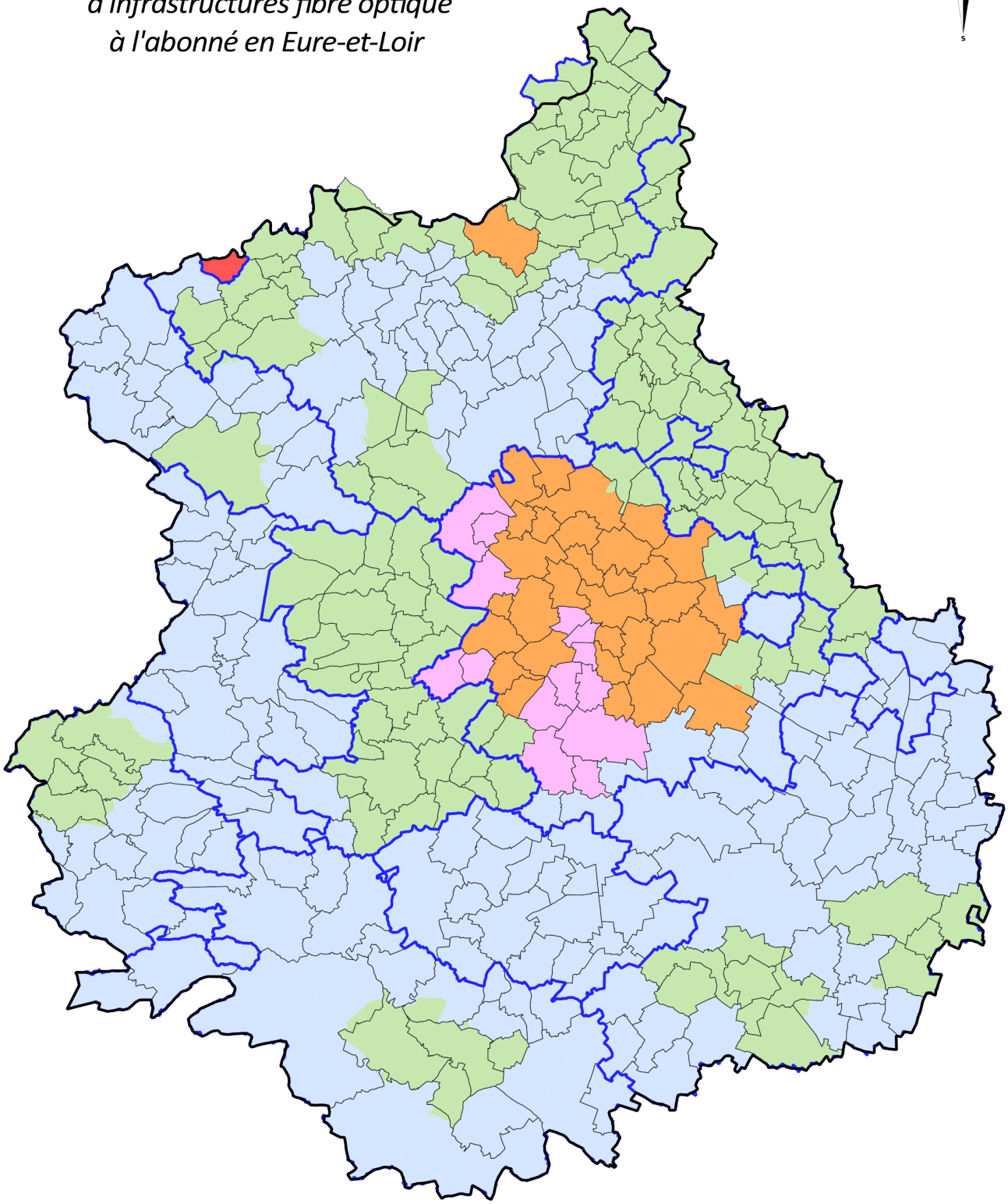

XP Fibre (AMEL)
Eure-et-Loir Numérique (RIP)
C'CIN (AMII)
Orange (AMII)
Eure Normandie Numérique (RIP)
Limite des EPCI

LE RESEAU D'INITIATIVE PUBLIQUE (RIP) **FIBRE OPTIQUE D'EURE-ET-LOIR NUMERIQUE**

LA FIBRE OPTIQUE À L'ABONNÉ (FTTH)

Le réseau fibre optique à l'abonné, dit FttH ("fiber to the home" en anglais), est le réseau fibre optique qui dessert la totalité des bâtiments d'un territoire, que ce soit les logements ou les locaux professionnels.
Lancé en 2014, le périmètre du réseau d'initiative publique FttH a été défini en 2013 en concertation avec les communautés de communes et d'agglomération, en conformité avec le schéma directeur territorial d'aménagement numérique (SDTAN) approuvé par le Département. Il couvre ainsi 40 % de l'Eure-et-Loir, ainsi que 3 communes de l'Eure membres de l'Agglo du Pays de Dreux.
Il constitue une première tranche du territoire non couvert par la zone AMII (voir page 11).

LA FIBRE OPTIQUE A QUALITÉ DE SERVICE RENFORCÉE (FTTE)

Si le FttH est accessible partout, il ne répond pas aux besoins spécifiques de certaines entreprises ou équipements publics qui doivent bénéficier d'offres à qualité renforcée et "à la carte".
Il s'agit de proposer des débits garantis, et/ou une garantie de réparation en quelques heures en cas de panne, et/ou des services dédiés correspondant à l'activité de l'entreprise :
C'est le FttE.
Le FttE a été mis en place à partir de 2022 : les investissements nécessaires pour le résau FttE sont assurés par le délégataire Eure-et-Loir THD, moyennant un allongement de la durée de la DSP de 2 ans.
SFR a été le premier à commercialiser le FttE sur le réseau d'initiative publique et a mis en service ses premiers clients FttE en 2023.
De son côté, Orange a décidé de proposer le FttE sur le RIP en 2024 et compte désormais plusieurs clients.
Eure-et-Loir THD a poursuivi les discussions avec les autres opérateurs, notamment CCIN/C Chartres Innovations Numériques, pour qu'ils proposent des offres FttE sur le réseau d'Eure-et-Loir Numérique.
28 raccordements FttE ont été réalisés en 2025.

> **La fibre optique à l'abonné (FttH)** relie un point de concentration (nœud de raccordement optique - NRO) à chaque appartement, maison ou local professionnel au moyen de fibre optique. Les derniers mètres de fibre optique entre la rue et l'intérieur du logement ou de l'entreprise sont posés lorsque l'habitant souscrit à un abonnement fibre.

Sur le plan technique, **les abonnés FttE** auront des points de branchement optique distincts de ceux des abonnés FttH et qui seront posés à la demande, ainsi que des tiroirs optiques dédiés dans les armoires PM (point de mutualisation) afin d'éviter les manipulations intempestives par les techniciens grand public. De plus, les abonnés FttE auront une fibre dédiée jusqu'au NRO (noeud de raccordement optique). Les délais de raccordement sont donc plus longs que pour le FttH.

LA COMMERCIALISATION DE LA FIBRE OPTIQUE A L'ABONNÉ (FTTH)

Le réseau FttH construit par Eure-et-Loir Numérique est ouvert à tous les opérateurs dans des conditions techniques et financières transparentes et non discriminatoires. Pour autant, les 4 opérateurs commerciaux d'envergure nationale (OCEN) n'ont pas décidé de l'utiliser pour leurs abonnés en même temps :

- SFR a commencé à commercialiser sur le RIP en 2016 et a ensuite suivi systématiquement le rythme de construction du réseau,
- ORANGE a commencé à commercialiser en 2018, mais n'a ouvert la dernière plaque à Orgères-en-Beauce qu'à l'été 2022,
- BOUYGUES TELECOM a commencé à commercialiser en février 2022. Fin 2025, il ne restait plus que 2 plaques sur les 205 du réseau d'initiative publique où BOUYGUES TELECOM ne commercialise pas.
- FREE a commencé à commercialiser en avril 2022. En 2025, il a ouvert 2 plaques supplémentaires pour un total de 179 en décembre (sur les 205 du réseau). Cela représentait 88,4 % des locaux du RIP

En 2025, le nombre total d'abonnés à la fibre optique sur le réseau d'initiative publique est passé de 64 723 à 69 273, soit un taux de pénétration commerciale de 68,3%. Ce taux reste supérieur aux prévisions initiales de commercialisation : à ce stade de l'avancée du projet, il était prévu un taux de pénétration commerciale de 66,6%.

Commercialisation du réseau fibre optique d'Eure-et-Loir Numérique

Nombres au 31 décembre de chaque année

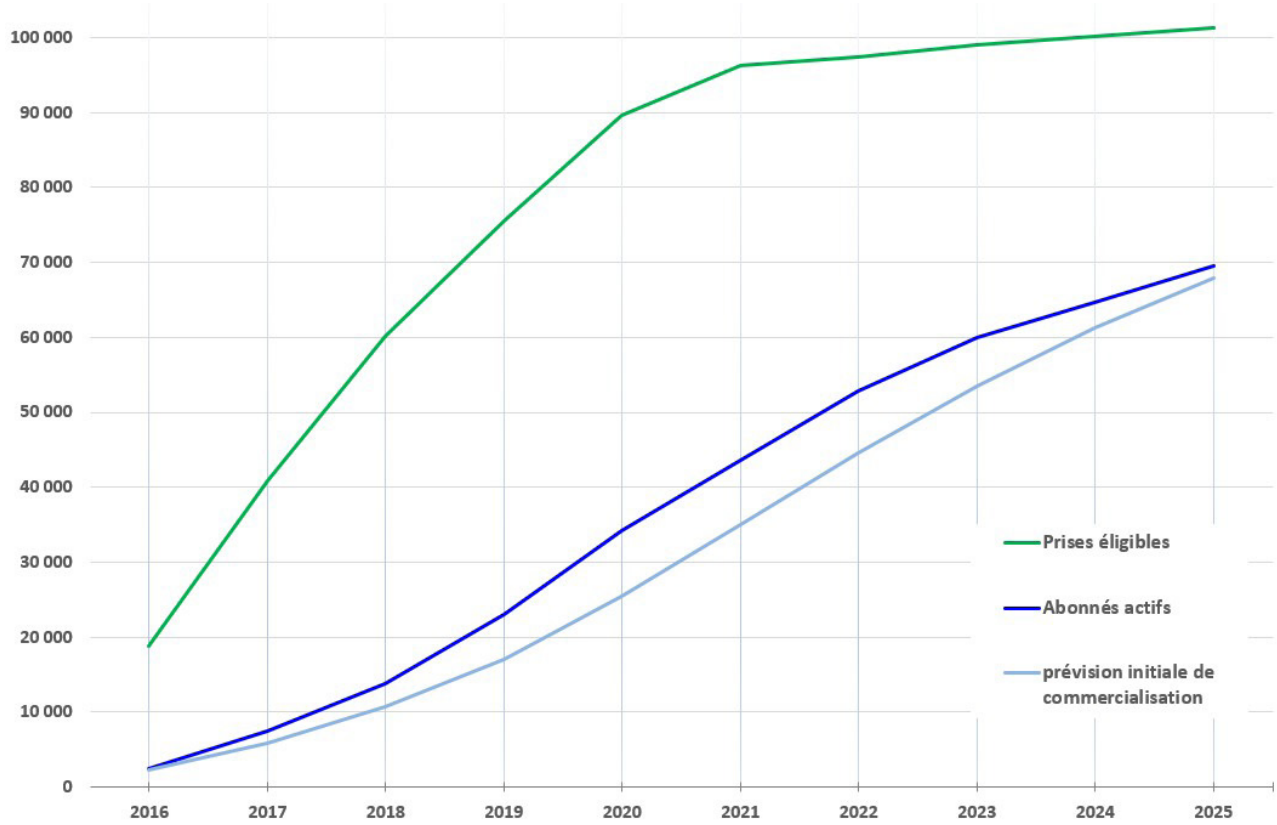

LE RÉSEAU DE COLLECTE

Un réseau de collecte de 800 km a été construit par Eure-et-Loir Numérique. Ce réseau principal est une sorte de colonne vertébrale fibre optique qui maille les principales villes du périmètre du syndicat. Il a d'abord permis l'amélioration des débits sur le réseau ADSL sur une centaine de communes, ainsi que le raccordement d'entreprises ou d'équipements publics (FttO, voir ci-dessous). Il sert également à relier entre eux les NRO du réseau FttH du syndicat. Il est également utilisable par les opérateurs pour leurs besoins propres (pour raccorder des points hauts de téléphonie mobile par exemple). Les 800 km de collecte réalisés représentent un investissement de près de 20 M€ (hors montées en débit ADSL). Les opérateurs SFR, Orange, CM'IN et Bouygues Telecom utilisent ce réseau de collecte pour différents usages : collecte des NRO du réseau FttH, collecte de noeuds du réseau ADSL, collecte d'antennes de téléphonie mobile, etc.

LA FIBRE OPTIQUE À L'ENTREPRISE (FTTO)

En s'appuyant sur le réseau de collecte, Eure-et-Loir Numérique a pu mettre en place dès 2016 des offres à qualité de service renforcée dites FttO pour les entreprises sur 60 zones d'activité d'Eure-et-Loir, y compris dans les communes rurales du département, pour des tarifs similaires à ceux des zones urbaines.

La fibre optique à l'entreprise (FttO) est une fibre dédiée qui permet à l'entreprise de bénéficier d'un débit constant et garanti, un très court temps de rétablissement en cas d'incident, des services à la carte proposés par les opérateurs commerciaux avec une tarification adaptée au niveau de service demandé.

La FttO relie un point de présence opérateur (POP) à chaque entreprise abonnée avec une fibre optique dédiée. Une soixantaine de zones d'activités d'Eure-et-Loir ont été équipées en FttO entre 2016 et 2019 (voir carte).

Seul l'opérateur C'CIN loue directement le réseau FttO d'Eure-et-Loir Numérique. Mais étant également opérateur de gros, il permet à divers opérateurs de détail, nationaux ou internationaux, de proposer des offres aux entreprises éligibles. Le nombre d'accès FttO en service ne devrait plus évoluer significativement vu la généralisation du FttE sur tout le territoire : 4 ont été ajoutés en 2025.

> Le réseau Ftto d'Eure-et-Loir Numérique a permis de raccorder en fibre optique plus de 140 entreprises situées dans des zones d'activités ou à proximité du réseau de collecte, dont certaines dans de petites communes rurales et qui étaient jusqu'alors à l'écart des infrastructures de communications électroniques performantes, Le réseau FttO a aussi permis de raccorder une vingtaine de collèges, des hôpitaux, des EHPAD, des lycées, etc.

Zones d'activités FTTO sur le réseau d'initiative publique



Zone d'activité FttO

Limite des EPCI

LA COMPLETUDE DU RESEAU FIBRE OPTIQUE A L'ABONNÉ

Eure-et-Loir Numérique assure la maîtrise d'ouvrage de la complétude de son réseau fibre optique, qui concerne les nouvelles constructions et les nouveaux aménagements, mais également les bâtiments existants dont les propriétaires n'avaient pas encore donné leur autorisation pour l'installation de la fibre optique : c'est encore le cas d'un nombre significatif de copropriétés.

Dans le périmètre des nouvelles constructions et nouveaux aménagements, l'installation de la fibre optique est à la charge du promoteur ou de l'aménageur, en application du code de la construction et de l'habitation (art. L113-10) et de la loi 2015-990 du 6 août 2015 (art. 118). Cependant, Eure-et-Loir Numérique leur propose de réaliser cette installation moyennant remboursement. Cela a plusieurs avantages :

- pour Eure-et-Loir Numérique, cela simplifie le process d'ajout du projet au réseau fibre optique (analyse du récolement fourni par l'aménageur/promoteur, etc.), et cela évite de multiples découpages dans le réseau (soudures inutiles, etc.),
- pour le promoteur ou l'aménageur, cela garantit que la fibre optique installée est conforme au cahier des charges du réseau d'Eure-et-Loir Numérique (qualité du matériel et ingénierie) et évite le risque d'un refus de ce qu'il a réalisé.

Dans tous les cas, c'est Eure-et-Loir Numérique qui gère et finance les tirages de câbles fibre optique qui sont nécessaires sur le domaine public. Pour réaliser ces opérations, y compris celles correspondant à des copropriétés existantes, Eure-et-Loir Numérique s'appuie sur des accords-cadres à bon de commande de conception-réalisation.

Un accord-cadre de conception-réalisation (dit de densification) a été attribué fin 2023, et affecté à 2 entreprises titulaires : le groupement C Chartres Innovations Numérique-Eiffage Energie d'une part, et le groupement Résonance-Somelec d'autre part. Ils sont sollicités en alternance pour réaliser les études puis les travaux de ces projets.

Pour certaines opérations avec une intervention légère sur le réseau (par exemple en cas de constructions de maisons dans 2 ou 3 dents creuses dans une rue), Eure-et-Loir Numérique peut mandater directement une entreprise en réalisant en interne la conception en interne.

> En 2025 Eure-et-Loir Numérique a lancé 135 opérations pour ajouter de nouvelles constructions ou aménagements au réseau fibre optique, représentant un total de 960 nouveaux logements ou locaux professionnels potentiels (certains projets peuvent être différés ou abandonnés par le pétitionnaire).
>
> En parallèle, 69 opérations, une partie ayant été lancées les années précédentes, ont abouti en 2025. Elles représentent 728 nouveaux logements et locaux professionnels qui ont été rendus éligibles à la fibre optique.
>
> Par ailleurs, en utilisant les réserves prévues lors de la construction initiale du réseau, 575 nouvelles maisons ont été rendues éligibles à la fibre optique en 2025 sans besoin d'intervention sur le terrain.

LA VIABILISATION TELECOM DES NOUVEAUX TERRAINS A CONSTRUIRE OU A AMENAGER

Tout terrain à bâtir ou à aménager doit être viabilisé pour le réseau telecom : un fourreau doit être installé sur le domaine public entre la limite du terrain et la chambre ou le poteau le plus proche (c'est parfois un poteau plutôt qu'un fourreau qui permet de faire la viabilisation). Sauf dans le cas de lotissements ou de ZAC où les terrains sont viabilisés d'origine, ces travaux de viabilisation doivent être réalisés en parallèle de la nouvelle construction.

De même que pour la viabilisation des autres réseaux (eau potable, etc.), les frais de viabilisation sont à la charge du pétitionnaire.

Depuis qu'Orange a arrêté de proposer la réalisation des viabilisations telecom, Eure-et-Loir Numérique a mis en place une offre de service dans le périmètre de son réseau fibre optique pour réaliser la viabilisation télécom contre remboursement.

Après une vérification sur le terrain, le syndicat propose une convention au pétitionnaire du montant du coût des travaux et stipulant que les travaux sont réalisés après le paiement.

Pour réaliser les viabilisations, Eure-et-Loir Numérique utilise un accord-cadre de travaux à bons de commande, dont les titulaires sont Eiffage Energie Centre Loire pour les travaux en souterrain, et Somelec pour les travaux de poteaux.

> Les porteurs de projet n'ont aucune obligation de passer par Eure-et-Loir Numérique pour réaliser la viabilisation de leur terrain. Ils peuvent faire appel à toute entreprise qui sait gérer des travaux sur le domaine public (demande d'arrêté de circulation, etc.). Ce sont donc principalement des particuliers qui font appel à Eure-et-Loir Numérique pour leur viabilisation télécom.
>
> En 2025, ce sont 14 viabilisations télécom qui ont été réalisées par Eure-et-Loir Numérique. De plus, sur les infrastructures déjà existantes, 40 interventions ont eu lieu pour réparer le réseau suite à des échecs de raccordement (fourreaux bouchés ou écrasés). 13 dossiers pour pose de poteaux ont été traités pour le déblocage de situations dans le cas d'infrastructures non exploitables.

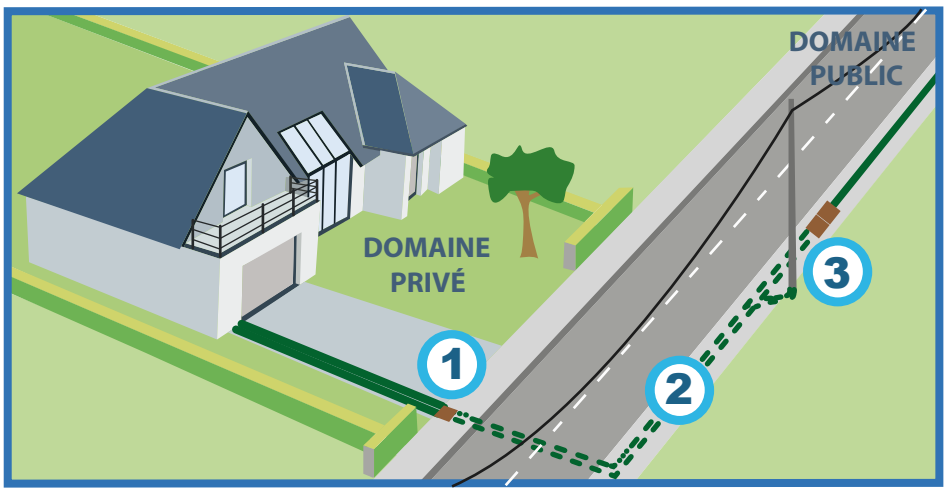

1. Fourreaux Telecom prévus par le constructeur jusqu'en limite de propriété
2. Viabilisation Telecom à la charge du propriétaire - Les travaux pour la pose de fourreaux doivent être réalisés jusqu'à la chambre Telecom ou au pied du poteau sur le domaine public
3. Point d'accès au réseau fibre optique existant (chambre ou poteau)

TAUX DE COUVERTURE ET DE COMMERCIALISATION EN FIBRE OPTIQUE A L'ABONNE PAR COMMUNE **SUR LE RESEAU D'INITIATIVE PUBLIQUE**

La commercialisation du réseau d'initiative publique a continué de monter en puissance en 2025. Ainsi, fin 2025, il y avait 4 550 abonnés à la fibre supplémentaires sur le réseau d'Eure-et-Loir Numérique par rapport à fin 2024, pour atteindre un total de 69 273 abonnés actifs.
Le taux de commercialisation du réseau fibre optique est donc passé de 60,5 % à 64,6 % au cours de l'année 2025. Ce taux de commercialisation reste plus élevé sur ce qui était prévu au lancement du projet.

- Taux des locaux abonnés FttH
- Taux des locaux éligibles au FttH

Sur les graphiques ci-dessous, les barres bleues représentent le taux de locaux éligibles à la fibre optique par commune sur le réseau d'initiative publique, et les rouges le taux d'abonnés au 31 décembre 2025 sur le réseau d'initiative publique. Les communes avec une astérisque sont déployées par plusieurs opérateurs d'infrastructure fibre : il faut additionner le taux de chacun pour obtenir le taux de complétude global de la commune.

CHARTRES METROPOLE

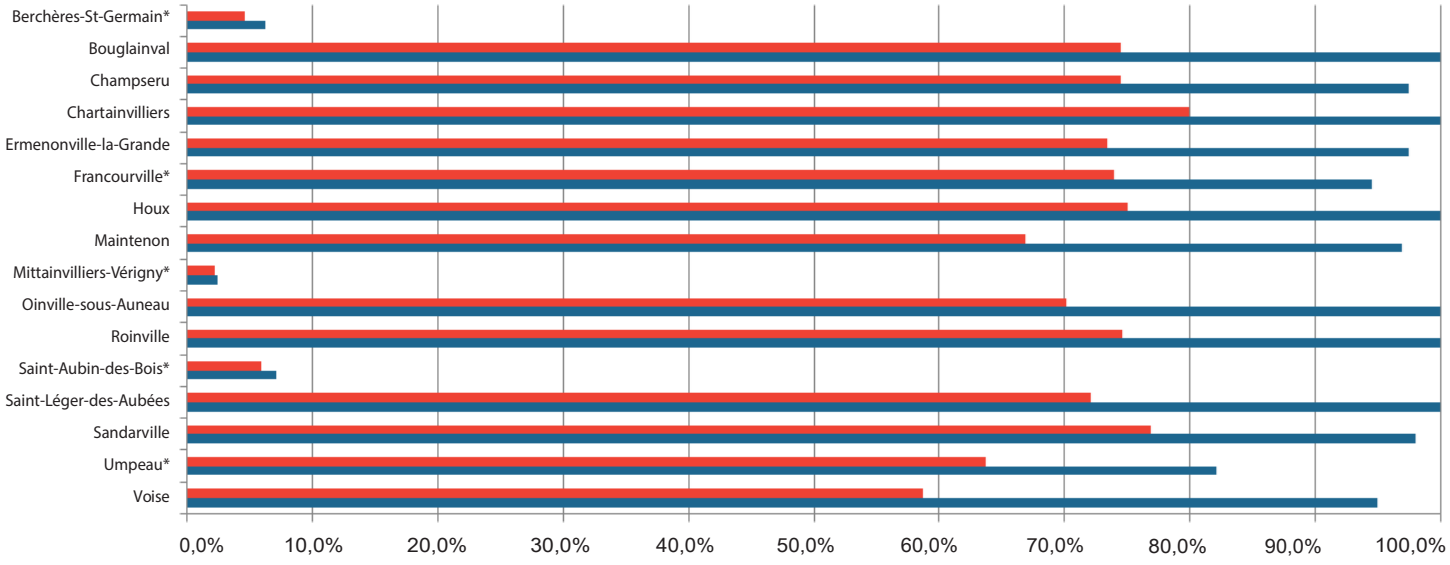

COMMUNAUTE DE COMMUNES DU PAYS HOUDANAIS

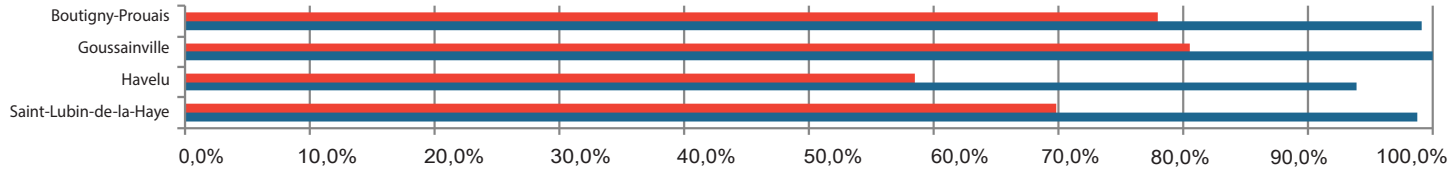

COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION DU PAYS DE DREUX

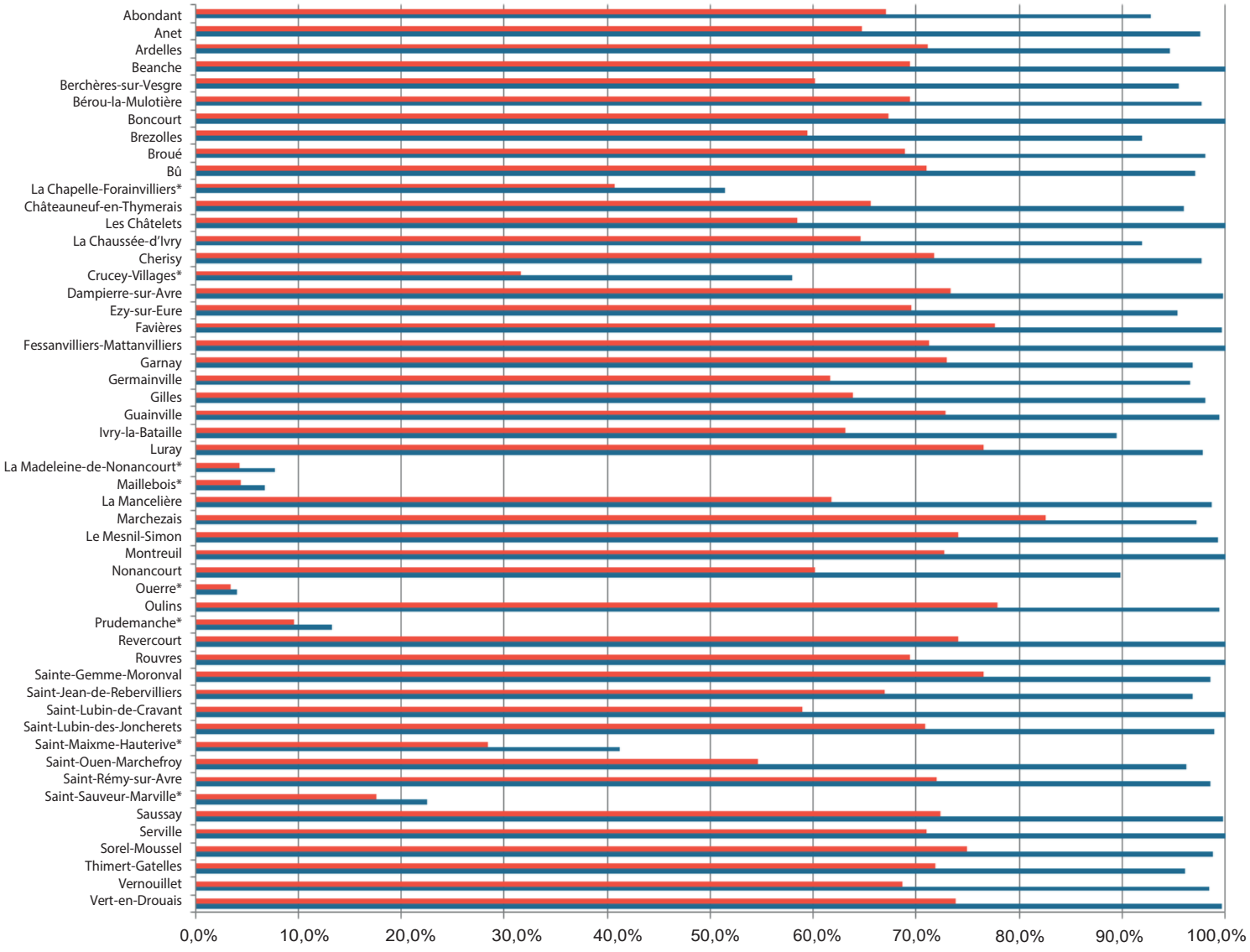

COMMUNAUTE DE COMMUNES DU PERCHE

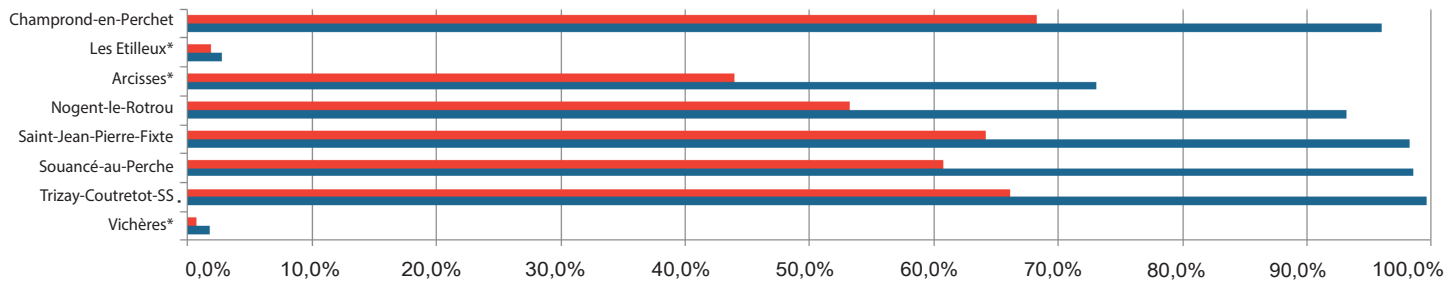

COMMUNAUTE DE COMMUNES DES PORTES EURELIENNES D'ILE-DE-FRANCE

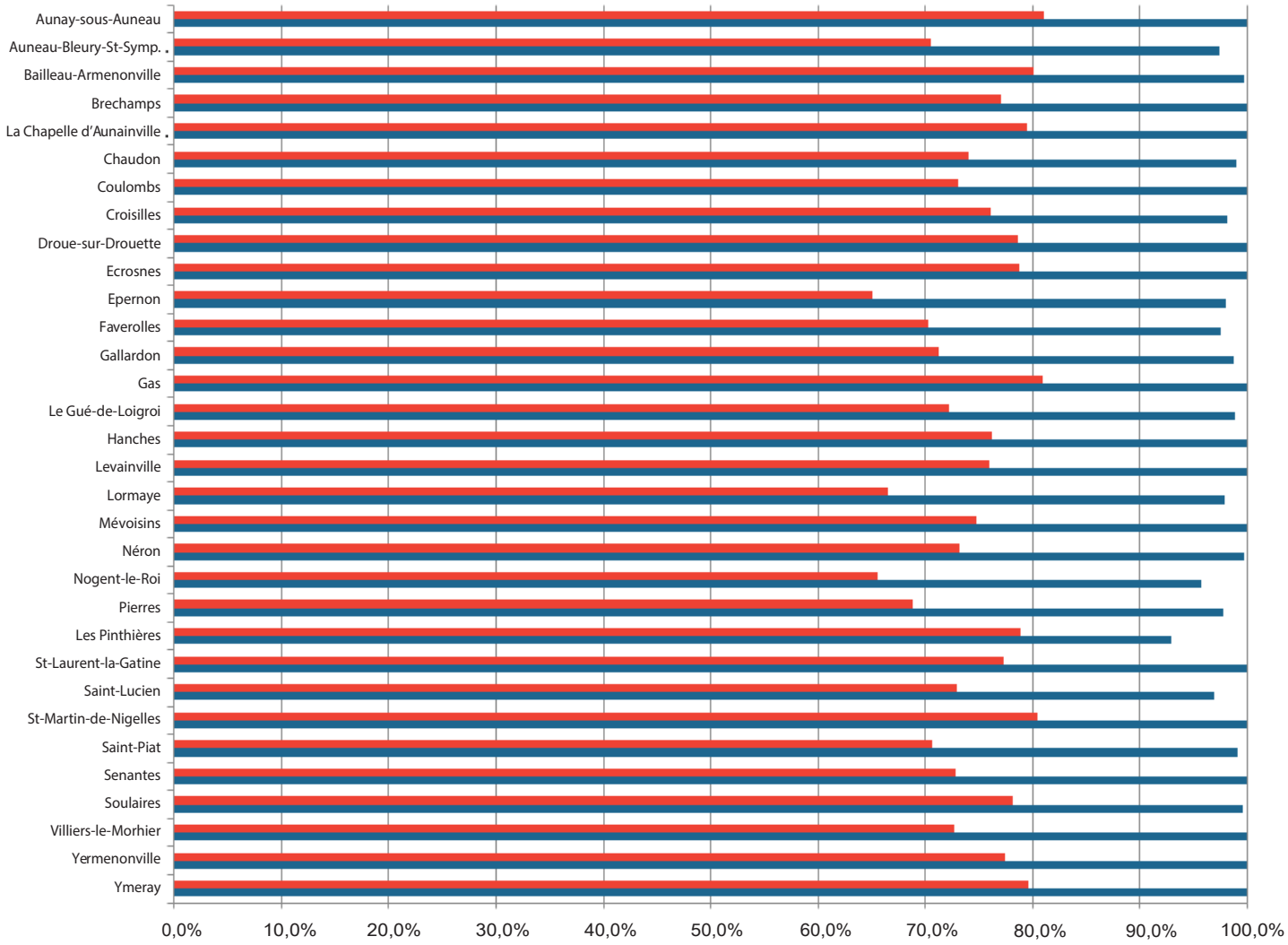

COMMUNAUTE DE COMMUNES DU GRAND CHATEAUDUN

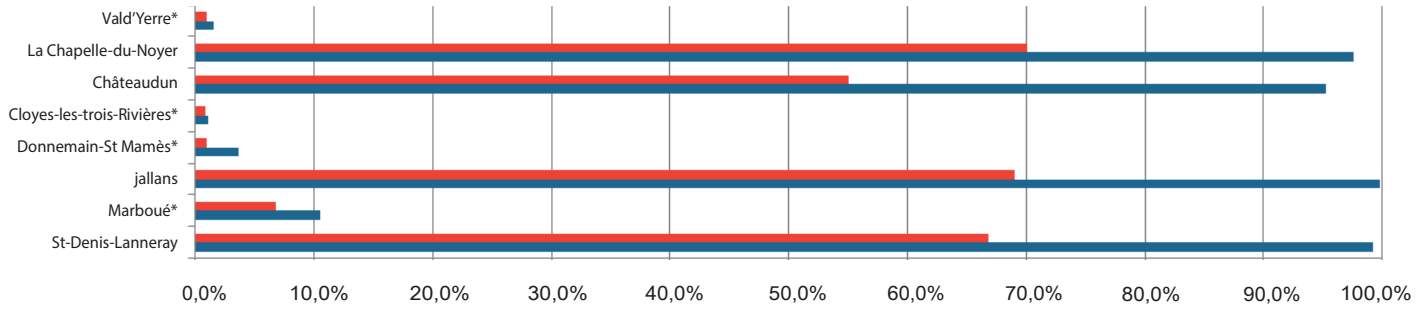

COMMUNAUTE DE COMMUNES DES FORETS DU PERCHE

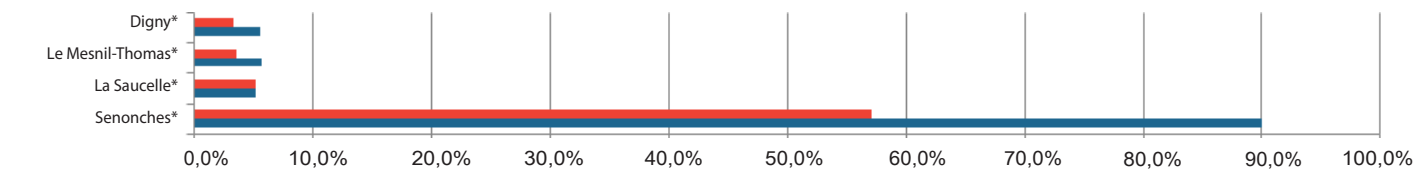

COMMUNAUTE DE COMMUNES ENTRE BEAUCE ET PERCHE

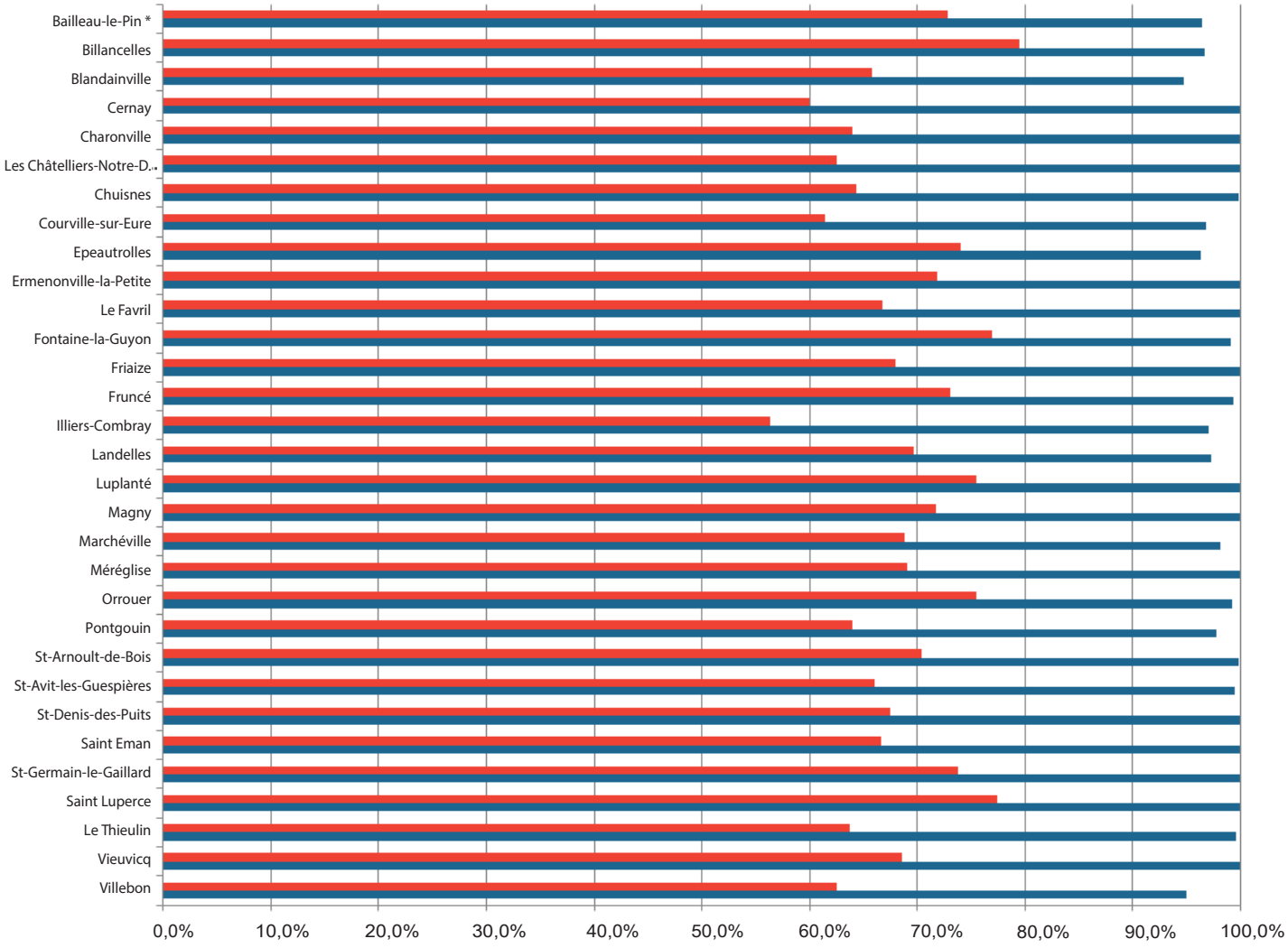

COMMUNAUTE DE COMMUNES COEUR DE BEAUCE

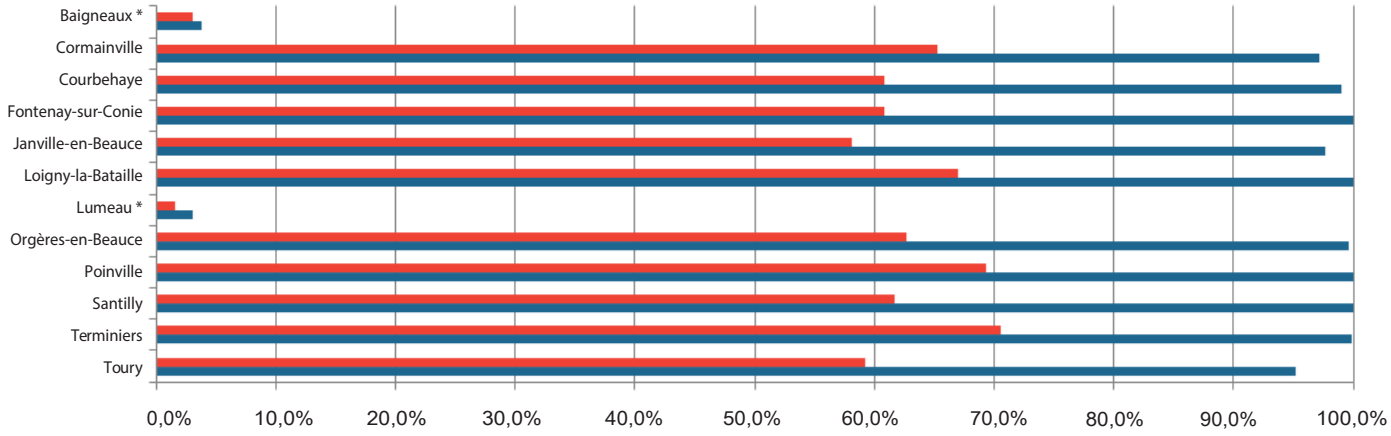

EXPLOITATION DU **RESEAU D'INITIATIVE PUBLIQUE**

EXPLOITATION DU RÉSEAU FIBRE OPTIQUE

A la suite de sa construction dans le cadre de marchés de conception-réalisation, le réseau fibre optique d'Eure-et-Loir Numérique est exploité dans le cadre d'une délégation de service publique (DSP) de type affermage.
Cette DSP a été attribuée en 2014 à la société SFR Collectivités, devenue depuis XP Fibre. La société dédiée, filiale à 100 % de XP Fibre, est Eure-et-Loir THD. L'échéance de la DSP est 2031.

Les mission d'Eure-et-Loir THD sont les suivantes :
- assurer la maintenance préventive et curative du réseau fibre,
- les dévoiements et les enfouissements du réseau fibre optique,
- assurer la commercialisation du réseau fibre optique auprès des opérateurs commerciaux (Eure-et-Loir THD intervient uniquement sur le marché de gros),
- réaliser les raccordements au réseau fibre optique.

Les missions d'Eure-et-Loir THD portent sur la totalité des composantes du réseau fibre optique d'Eure-et-Loir Numérique : réseau fibre optique à l'abonné (FttH), réseau de collecte, réseau destiné aux entreprises (FttO).

Les enfouissements et dévoiements du réseau fibre optique

Le nombre d'opérations de dévoiement et d'enfouissement du réseau fibre optique, dont la mise en souterrain des câbles est gérée par le délégataire Eure-et-Loir THD, a continué de progresser en 2025.
Ce sont ainsi 36 opérations d'enfouissement ou de dévoiement qui ont été réalisées, le plus souvent à l'initiative des communes qui ont décidé des opérations d'enfouissement coordonné des réseaux.
Le coût total des nouveaux câblages et de dépose de l'existant a été de 304 216,39 €, dont 204 216,39 € à la charge d'Eure-et-Loir Numérique et 100 000 € à celle du délégataire.

QUALITÉ DE SERVICE SUR LE RÉSEAU FTTH D'EURE-ET-LOIR NUMÉRIQUE

Le principal indicateur utilisé par l'ARCEP pour évaluer la qualité de service des réseaux fibre optique à l'abonné est le taux de pannes mensuel : il est égal au nombre de pannes signalées par les opérateurs commerciaux à l'opérateur d'infrastructure pendant le mois considéré, rapporté au nombre de lignes en fibre optique en service.

Le taux de pannes mensuel moyen augmente à 0,10% contre 0,09% en 2024, ce qui s'explique par un pic d'accidentologie saisonnier en fin d'année. L'évolution au cours de l'année de cet indicateur mensuel est illustrée sur le graphique suivant.
À noter que l'ARCEP regroupe dans une même catégorie standard les réseaux dont le taux de pannes mensuel est inférieur à 0,3 %, sachant que les réseaux dits accidentogènes sont ceux ayant un taux de pannes mensuel supérieur à 1 %.

Taux de pannes mensuel



UNE ACTION SPÉCIFIQUE : LES RÉPARATIONS DE GENIE CIVIL ENDOMMAGÉ

Il arrive régulièrement que des raccordements fibre optique de maisons existantes soient en échec car le fourreau où passe le câble téléphonique vers la maison est écrasé ou bouché.
Lorsque c'est sous le terrain privé, entre la clôture sur rue et la maison, que le fourreau est endommagé, la réparation est à la charge du propriétaire du terrain.
Par contre, lorsque le fourreau est endommagé sous l'espace public (trottoir ou chaussée), Eure-et-Loir Numérique intervient pour la réparation.
La réparation des fourreaux endommagés est systématiquement précédée d'un diagnostic précis sur le terrain pour vérifier la localisation et l'ampleur du problème, en utilisant en particulier une aiguille à détection.
Pour réaliser les diagnostics et les réparations, Eure-et-Loir Numérique a recours à l'accord-cadre de travaux à bons de commande dont le titulaire est Eiffage Energie Centre Loire.

> En 2025, ce sont 40 réparations de fourreaux sur le domaine public qui ont été réalisées par Eure-et-Loir Numérique pour un coût total de 104 376,51 € HT.
> Ce sont autant d'habitants ou d'entreprises qui ont pu mettre en service leur connexion fibre optique, malgré le problème technique initial.
> Dans certains cas exceptionnels, le raccordement téléphonique existant est en pleine terre et il est nécessaire de créer une nouvelle infrastructure sur le domaine public. Ce sont 9 opérations de création d'infrastructures qui ont été réalisées pour un montant total de 32 881,08 € HT.

Dans certains cas très particuliers (câble téléphone en pleine terre notamment) où le coût de réalisation d'une tranchée serait excessif, il peut arriver qu'un poteau soit installé pour remédier à l'absence de fourreau pour le raccordement fibre optique.

LA REMISE EN CONFORMITÉ DES POINTS DE MUTUALISATION

Les points de mutualisation sont les armoires du réseau fibre optique qui permettent de relier d'une part les fibres optiques qui rejoignent chaque abonné, et d'autre part les fibres optiques mutualisées de transport qui rejoignent le noeud de raccordement optique (NRO) où sont situés les équipements actifs de l'opérateur. Placés en extérieur sur l'espace public, ces points de mutualisation sont utilisés par les opérateurs commerciaux qui y installent des "jarretières" pour se brancher sur les fibres optiques de leurs abonnés au moment du raccordement.
Avec la multiplication des interventions et les changements d'opérateurs des abonnés, certaines armoires finissent par ressembler à un "plat de nouilles".
Eure-et-Loir Numérique et son délégataire Eure-et-Loir THD ont décidé d'anticiper pour éviter les éventuels dysfonctionnements que cela pourrait occasionner pour les abonnés.

Eure-et-Loir THD intervient donc en remettant à niveau les armoires les plus dégradées :

- Suppression des jarretières non utilisées,
- Modification du cheminement des jarretières dans l'espace central de l'armoire, avec suppression du cheminement en W qui est remplacé par un cheminement en M, en incluant la mise en place de plots de couleur pour clarifier le cheminement à suivre pour les techniciens,
- Remise en état ou remplacement des platines de fixation des tiroirs,
- Nettoyage complet de l'armoire.

Ce type d'intervention lourde reste complémentaire des réparations régulières des portes des armoires points de mutualisation. Après la remise en service d'un point de mutualisation, l'enjeu est qu'il ne soit pas à nouveau dégradé dès les premières interventions suivantes de techniciens des opérateurs commerciaux...

Pour cela, l'ARCEP a décidé de nouvelles règles pour les raccordements, l'opérateur commercial devant notamment fournir des photos avant et après son intervention dans l'armoire. L'enjeu pour Eure-et-Loir THD est d'analyser ces photos pour identifier d'éventuelles dérives.

> L'état des armoires fibre optique est un enjeu récurrent au niveau national. Même si le réseau d'Eure-et-Loir Numérique n'a jamais rencontré de problèmes importants constatés ailleurs, le délégataire Eure-et-Loir THD complète les actions correctives décidées par l'ARCEP et les opérateurs au niveau national. **Ainsi, sans attendre des dysfonctionnements pour les abonnés concernés, Eure-et-Loir THD a remis en état une première armoire fibre optique en juillet 2023 à Epernon. D'autres remises en conformité ont été lancées en 2024 à Vernouillet (6 route de Chartres), à Nogent-le-Rotrou (rue Georges Clémenceau), à Maintenon (route de Gallardon). En 2025, c'est un point de mutualisation à Nogent le Roi (route d'Ormoy) qui a été remis à niveau pour éviter des dysfonctionnements.**

AVANT REMISE EN ETAT

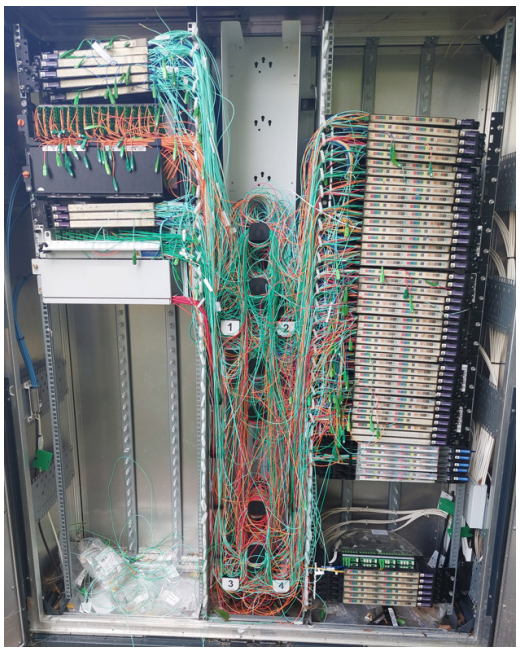

APRES REMISE EN ETAT

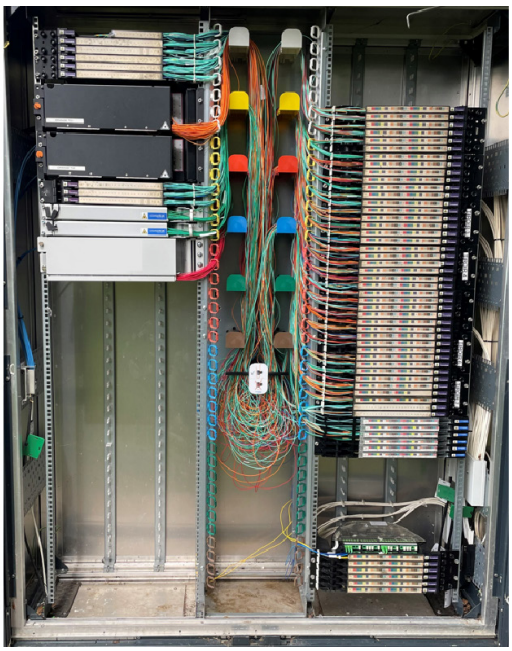

TAUX DE COUVERTURE EN FIBRE OPTIQUE A L'ABONNE PAR COMMUNE **SUR LE PERIMETRE AMEL (XP FIBRE)**

XP Fibre a poursuivi les déploiements fibre optique en 2025, avec 860 logements et entreprises supplémentaires rendus éligibles à la fibre, pour un total de 72 400 au 31 décembre 2025, soit 98,2 %.

Les graphiques ci-dessous représentent les taux de locaux rendus éligibles à la fibre optique par commune sur le réseau de XP Fibre.
Les communes avec une astérisque sont déployées par plusieurs opérateurs d'infrastructure fibre :
il faut additionner le taux de chacun pour obtenir le taux de complétude global de la commune.

■ Taux de locaux éligibles au FttH

CANTON D'ANET

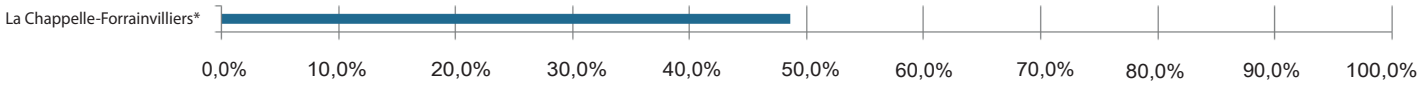

CANTON DE BROU

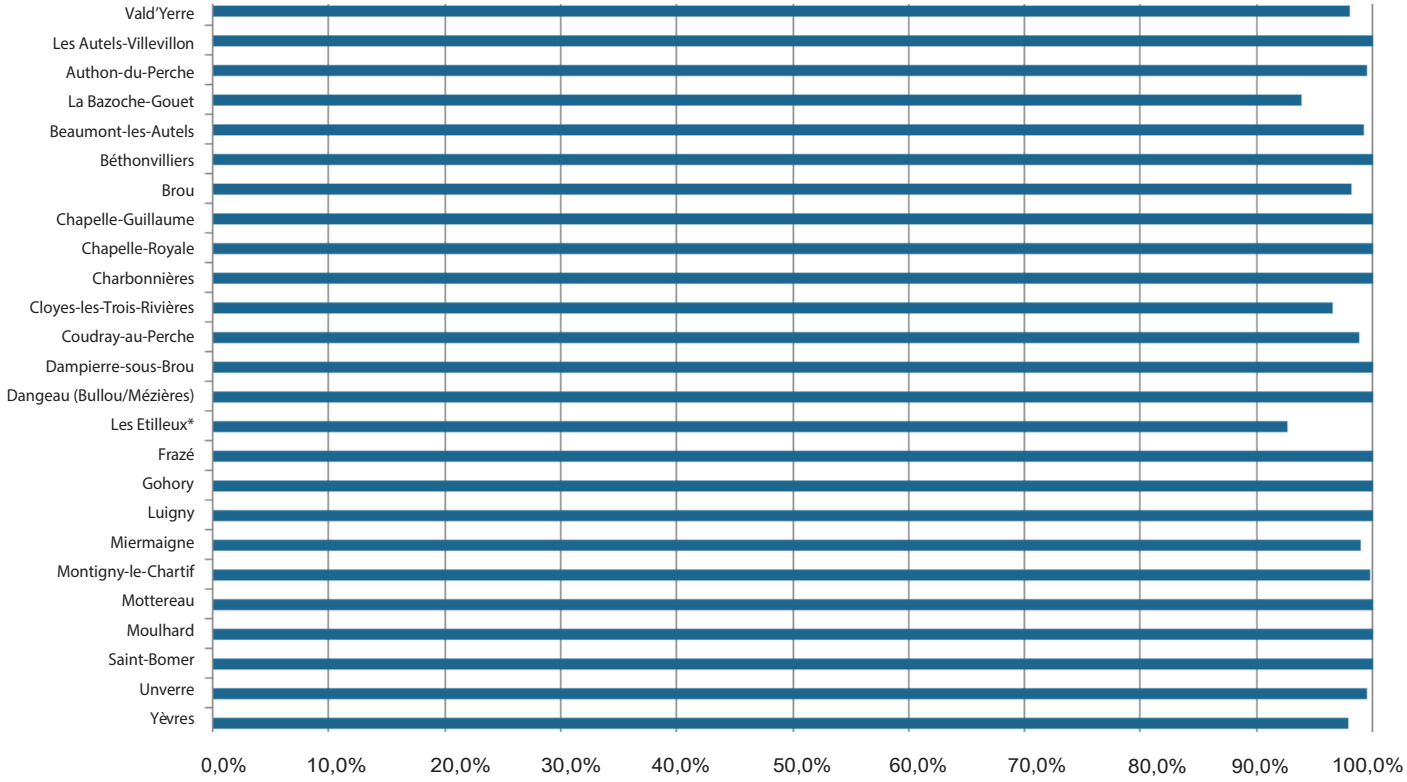

CANTON D'AUNEAU

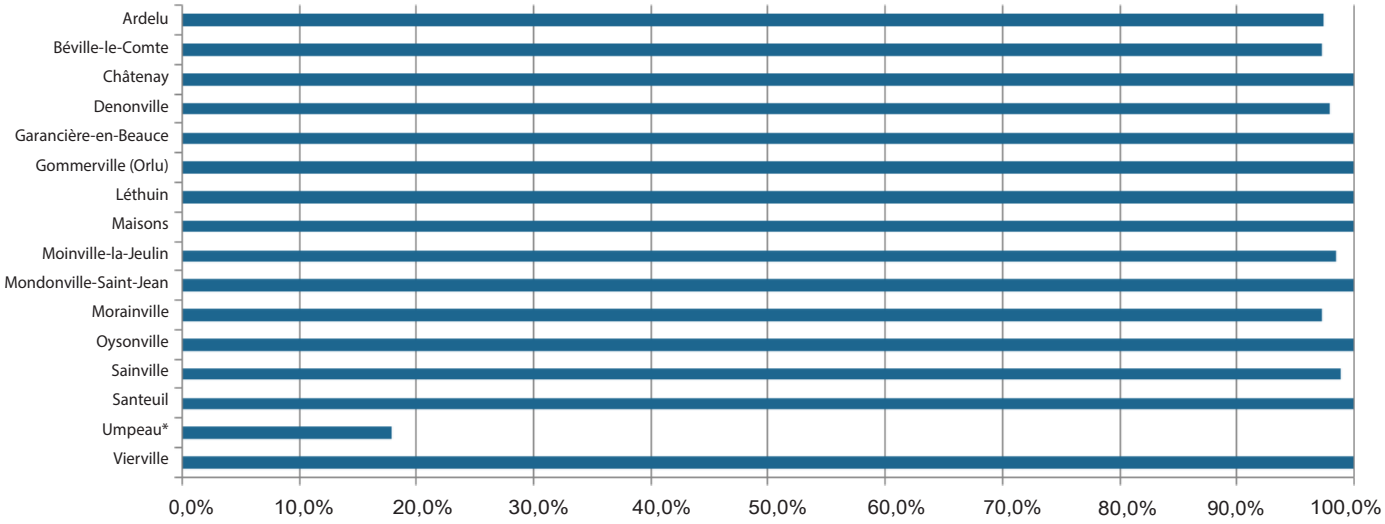

CANTON DE CHATEAUDUN

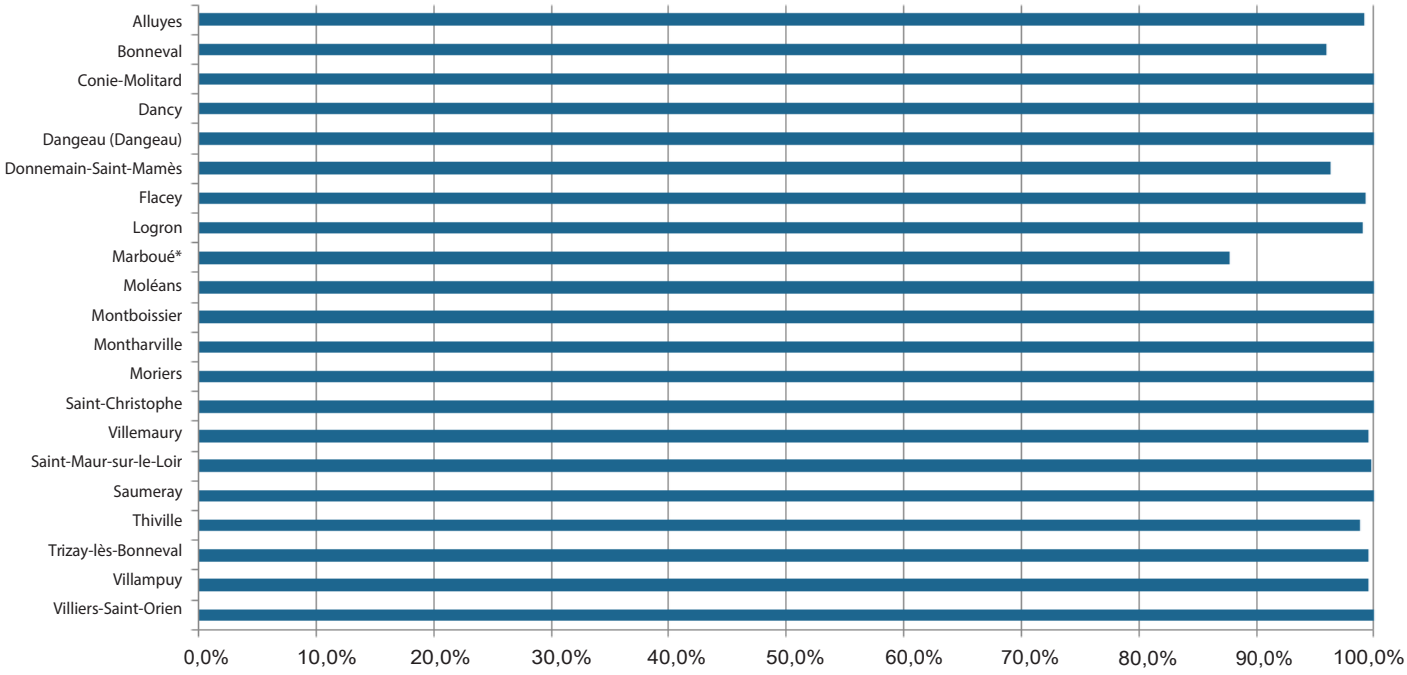

CANTON DE DREUX 1

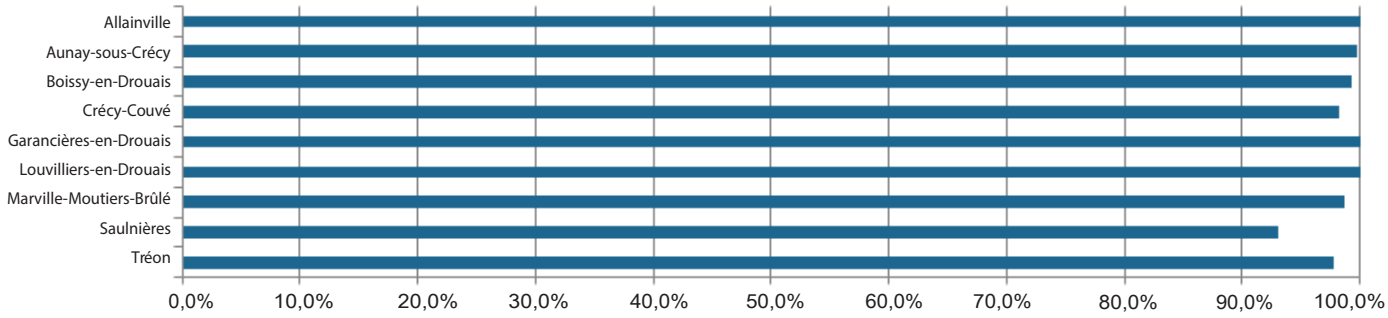

CANTON DE DREUX 2

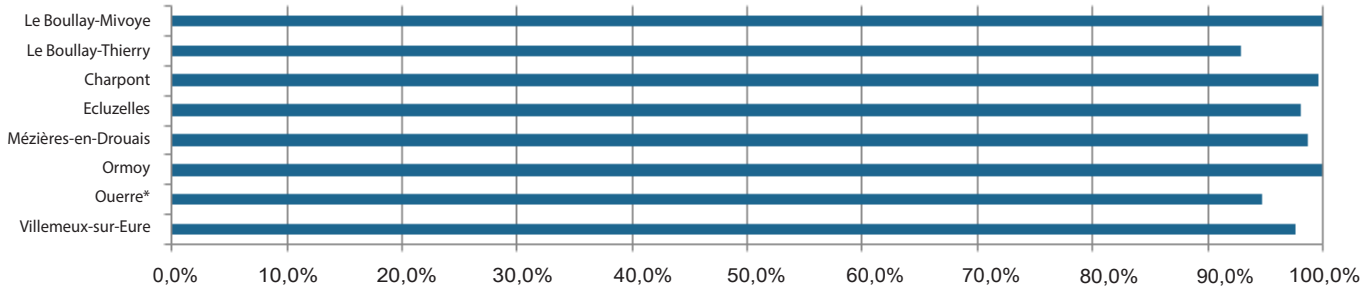

CANTON DE VOVES

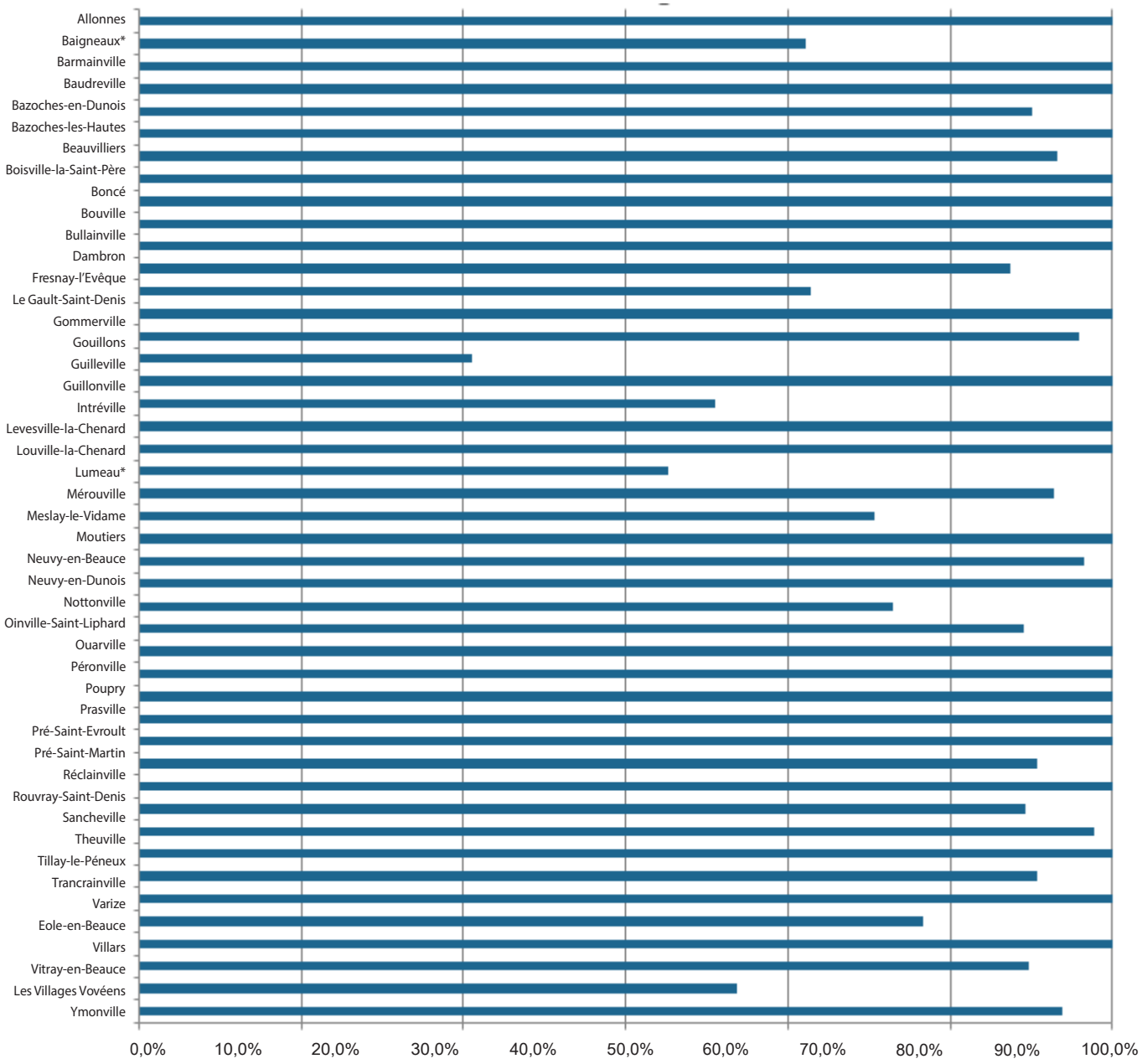

CANTON DE NOGENT LE ROTROU

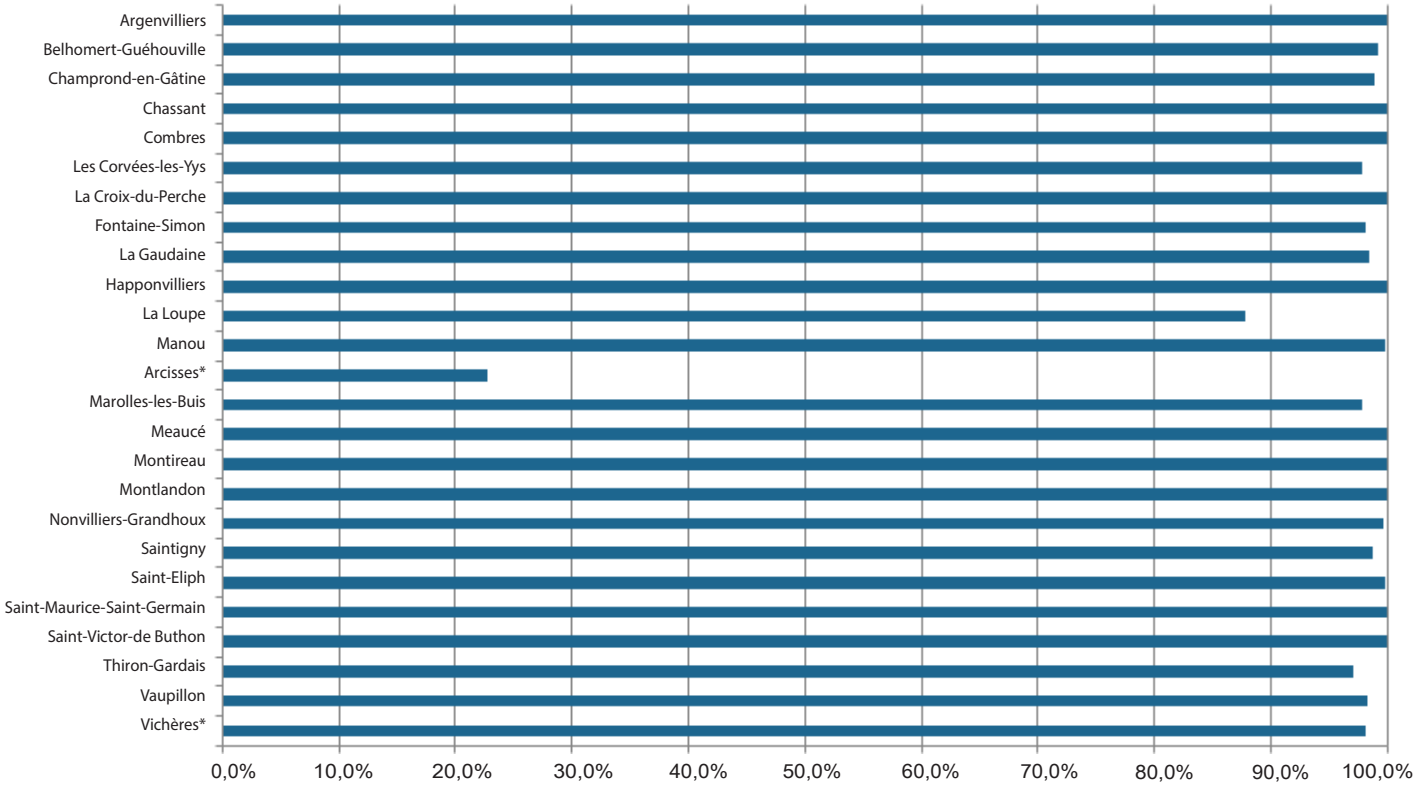

CANTON DE SAINT LUBIN DES JONCHERETS

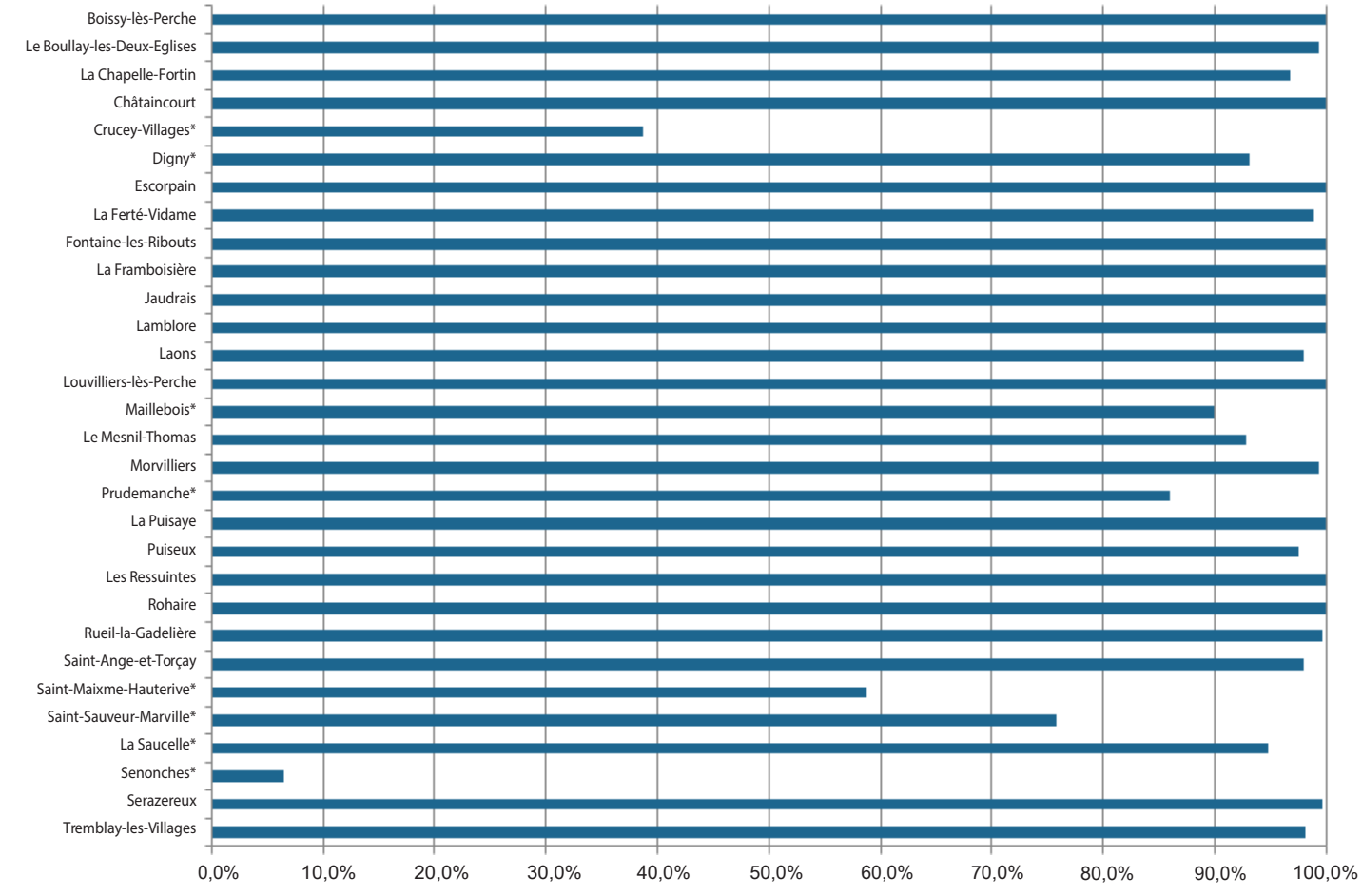

LOCAUX ELIGIBLES A LA FIBRE OPTIQUE A L'ABONNÉ SUR LE RIP ET L'AMEL AU 31 DECEMBRE 2025

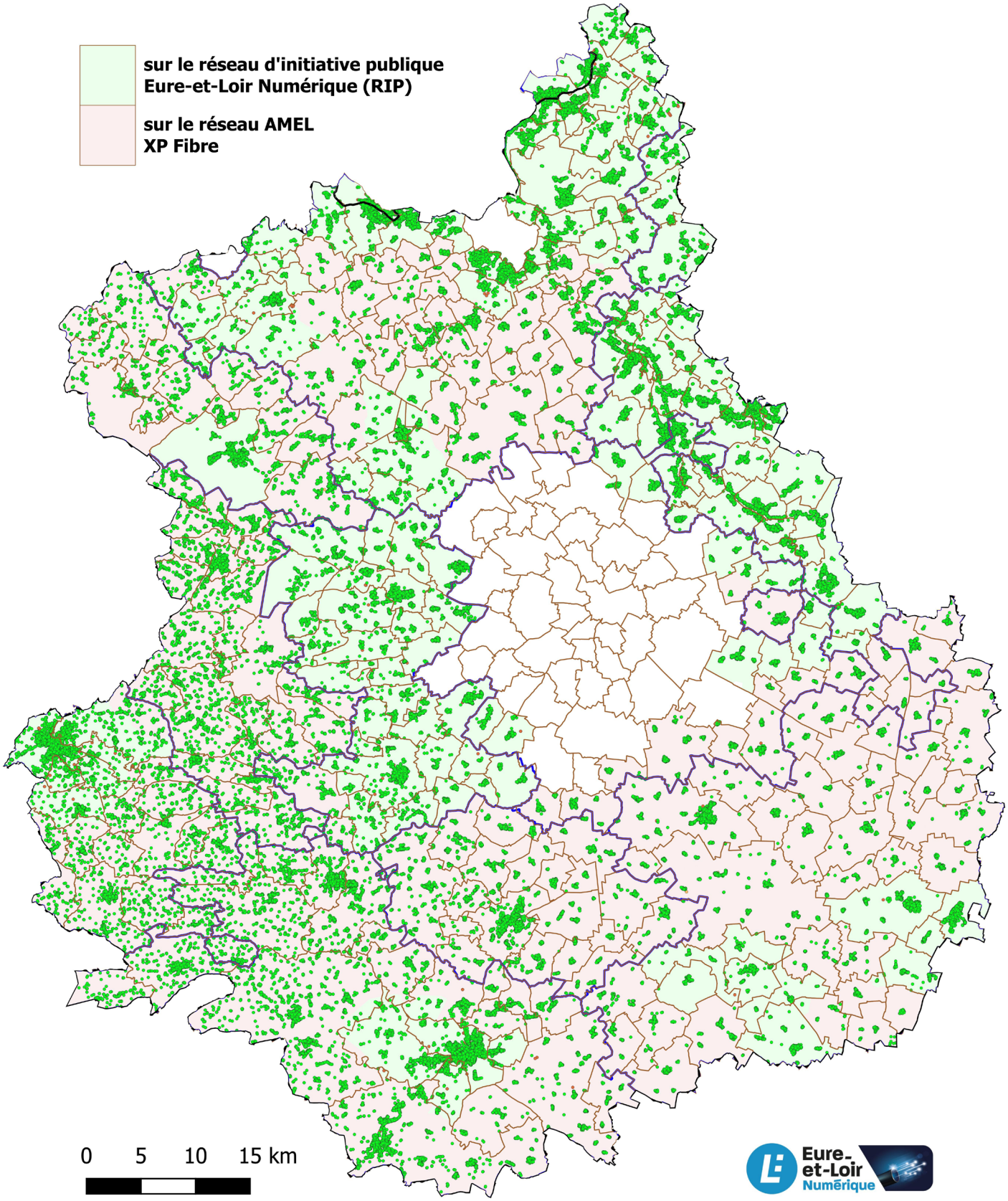

TAUX D'ELIGIBILITE A LA FIBRE OPTIQUE A L'ABONNÉ PAR COMMUNE AU 31 DECEMBRE 2025

tous opérateurs d'infrastructure fibre confondus

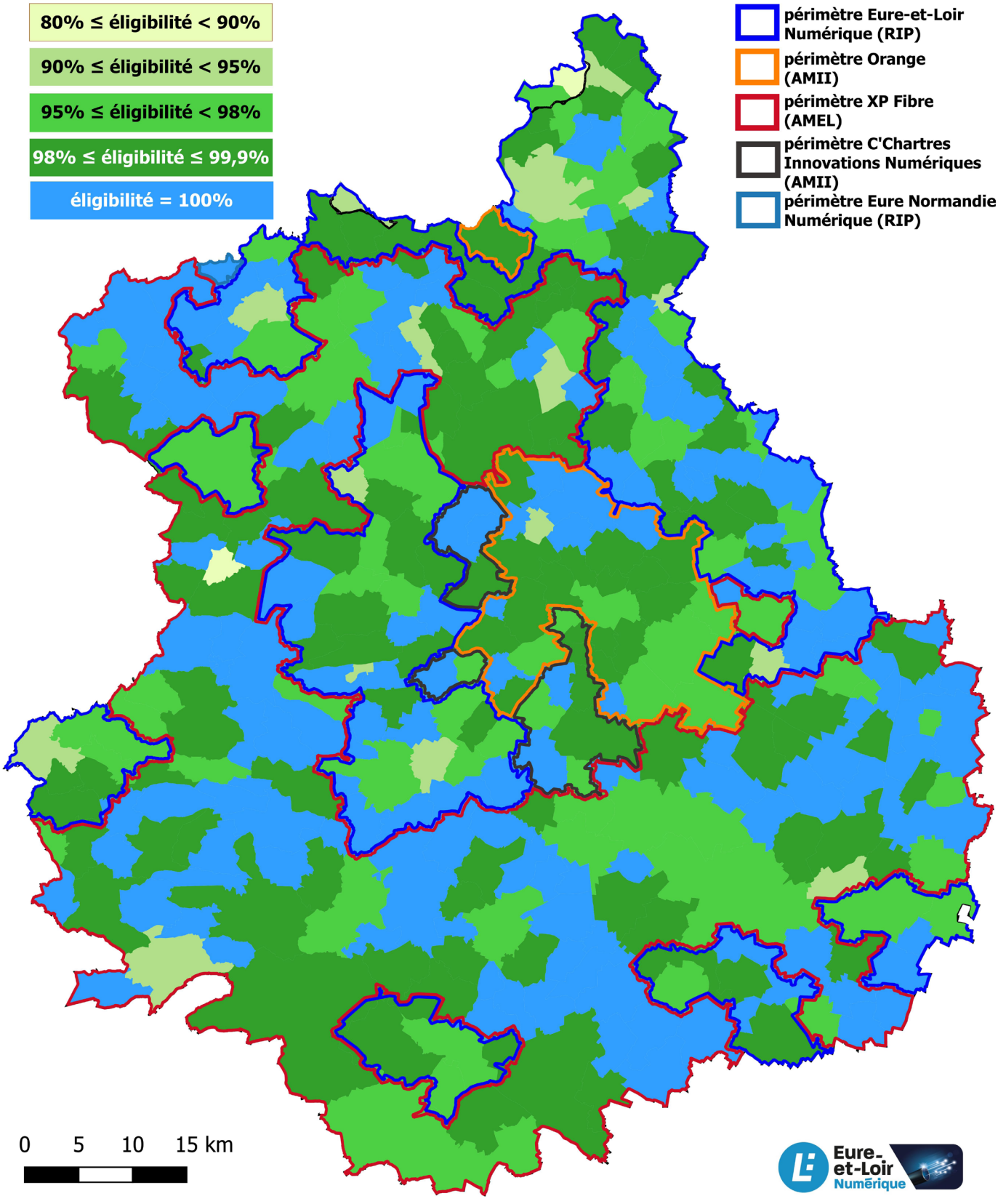

L'AMELIORATION DE LA COUVERTURE **EN TELEPHONIE MOBILE**

EURE-ET-LOIR NUMERIQUE INTERVIENT EN SOUTIEN DU CONSEIL DEPARTEMENTAL, CHEF DE FILE LOCAL DU NEW DEAL MOBILE AVEC LA PREFECTURE

LE DISPOSITIF DE COUVERTURE CIBLÉE DU NEW DEAL MOBILE

Le New Deal mobile, lancé par l'État en 2018, regroupe plusieurs mesures :

- le dispositif de couverture ciblée, piloté localement par la Préfecture et le Conseil Départemental,
- la couverture des axes de transports (routes départementales à fort trafic et voies ferrées régionales), action toujours en cours
- la généralisation de la voix sur wifi
- la généralisation de la 4G sur tous les points hauts
- la 4G Fixe (pour apporter une connexion Internet, mais fournissant aussi des services mobiles)

Le dispositif de couverture ciblée s'appuie sur les acteurs locaux, réunis dans une équipe-projet regroupant la Préfecture, le Conseil Départemental, les associations des maires et des maires ruraux d'Eure-et-Loir et le syndicat mixte Eure-et-Loir Numérique.
Il a pour objectif d'imposer aux opérateurs l'installation d'antennes de téléphonie mobile dans des communes pas ou très mal couvertes, en particulier dans des secteurs ruraux où les opérateurs n'ont aucun projet d'amélioration en propre.
C'est l'équipe-projet locale qui sélectionne les communes à retenir, en fonction du degré de mauvaise couverture.

Même s'il reste encore des problèmes de couverture sur le territoire eurélien, depuis fin 2024, il n'y a plus de nouvelle dotation attribuée à l'Eure-et-Loir permettant d'imposer aux opérateurs l'installation de nouveaux pylônes dans le cadre du dispositif de couverture ciblée du New Deal lancé en 2018.

Au total, ce sont 38 communes euréliennes qui bénéficient du dispositif de couverture ciblée.

Au 31 décembre 2025, 32 antennes avaient été mises en service, dont celles de Saint Laurent-la-Gâtine, Montigny-sur-Avre, Vald'Yerre (Saint Pellerin) et la Saucelle au cours de l'année 2025.

En complément du dispositif de couverture ciblée piloté localement, 2 communes euréliennes avaient bénéficié d'antennes pour la 4G Fixe, apportant aussi des services mobiles, avec cependant un seul opérateur.

2 communes en avaient bénéficié en 2021 et 2022 : Theuville et Manou, avec l'opérateur Orange.
En 2025, l'État a décidé que 2 communes supplémentaires bénéficieraient de ce dispositif : Les Corvées-les-Yys et Garancières-en-Drouais, avec les opérateurs SFR et BOUYGUES TELECOM. Les nouvelles antennes doivent être mises en service d'ici l'été 2027.

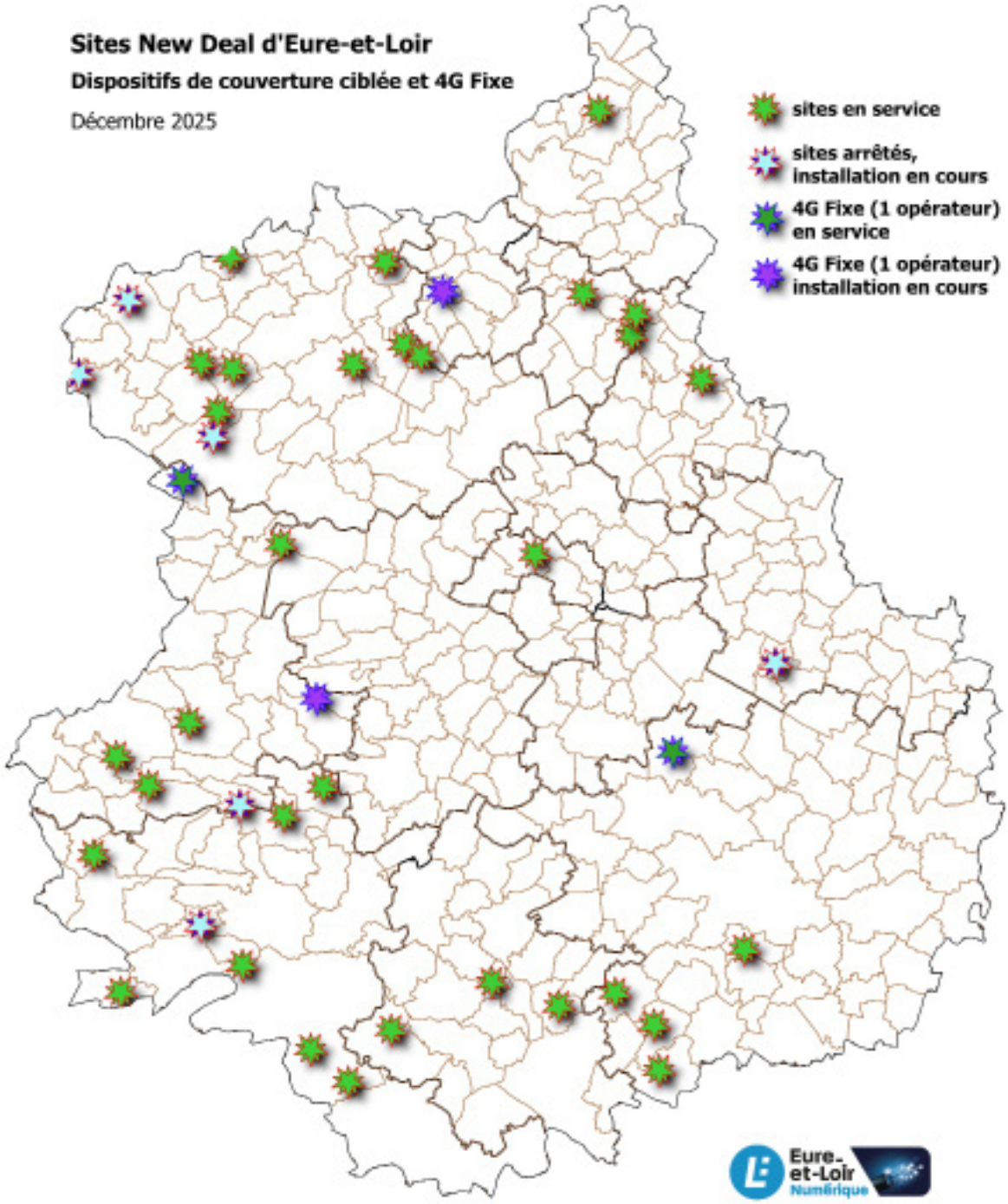

LES AUTRES REALISATIONS
D'EURE-ET-LOIR NUMERIQUE EN 2025

CONGRES DES MAIRES LE SAMEDI 28 JUIN 2025

L'Association des Maires et Présidents d'EPCI d'Eure-et-Loir a organisé son congrès annuel le samedi 28 juin 2025 au parc des expositions l'Illiade à Chartres. Eure-et-Loir Numérique y était présent pour répondre aux interrogations des élus sur le déploiement et l'exploitation de la fibre optique dans leur commune, qu'elles soient dans le périmètre du réseau d'initiative publique ou dans celui de l' AMEL déployé par XP Fibre.



LETTRE INFO N° 22

La lettre info n° 22 a été adressée aux mairies d'Eure-et-Loir en juin2025. Toutes les éditions de la lettre info sont consultables sur notre site internet : https://www.numerique28.fr/collectivites/



DÉVELOPPEMENT D'UN NOUVEAU SYSTÈME INFORMATIQUE (LOGICIEL MÉTIER)

Eure-et-Loir Numérique a lancé en 2025 le développement d'un nouveau logiciel métier qui regroupe les fonctionnalités de portail Internet pour les usagers, de pilotage et de suivi des projets des agents, ainsi que d'interface et d'échange de fichiers avec les prestataires de travaux du syndicat.
Ce développement est assuré par l'éditeur spécialisé Galadrim (en partenariat avec ANT Conseil).
Destiné à améliorer le service rendu par Eure-et-Loir Numérique aux usagers, la mise en service de ce nouvel outil informatique est prévue début 2026.

https://fibrelien.numerique28.fr

RAPPORT
FINANCIER 2025

DÉPENSES DE FONCTIONNEMENT

Les dépenses de fonctionnement se sont élevées en 2025 à 6 439 098,65 €, en baisse de 1 % par rapport au compte administratif de l'exercice 2024. Elles se décomposent en :

• charges à caractère général pour 553 329,24 €, soit une hausse de 95 % qui s'explique par des travaux liés aux réparations de fourreaux et des reprises du réseau existant pour 191 238,87 € qui étaient auparavant en investissement ainsi que des missions d'assistance à maitrise d'ouvrage pour une analyse statutaire, l'analyse des exports Grace THD du délégataire, un audit d'enfouissements et l'accompagnement au développement du nouveau logiciel métier, pour un total de 65 669,97 € qui sont des dépenses non récurrentes.

• charges de personnel pour 518 496,12 € en hausse de 12 % par rapport à 2024 dû à un renforcement temporaire de l'équipe sur les enjeux de données des réseaux

• autres charges de gestion courante pour 5 770,89 €, en baisse de 7,1 %

• charges financières pour 480 721,25 € en baisse de 33 % par rapport à 2024, s'expliquant par la baisse du taux du livret A en 2025, le non recourt à une ligne de trésorerie et les indemnités de remboursement anticipé d'emprunt payées en 2024.

Les dépense de fonctionnement hors opérations d'ordre se sont élevées à 1 558 317,50 €, en baisse de 7,2 %.

•dotationsauxamortissements de 4 880 781,15 €, en hausse de 2 %. Les dotations aux amortissements représentent 75,7 % des dépenses de fonctionnement.

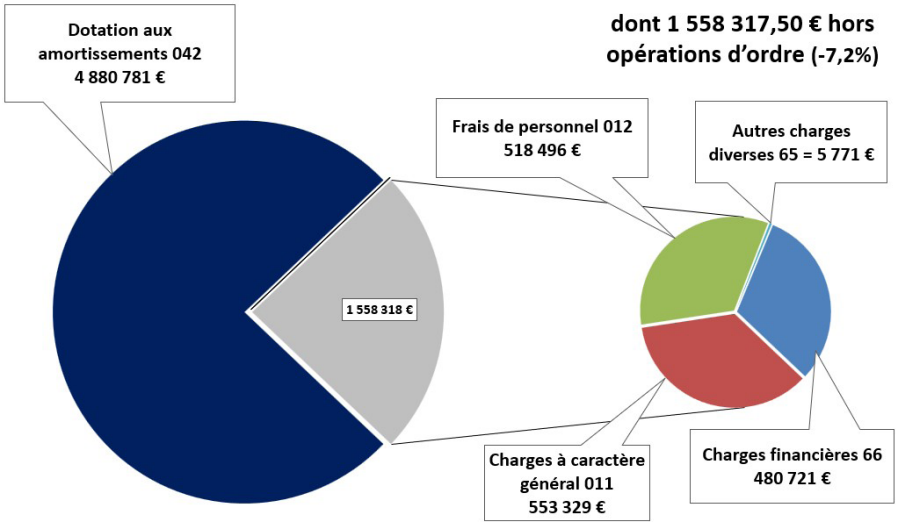

RECETTES DE FONCTIONNEMENT

Les recettes de fonctionnement se sont élevées en 2025 à 6 998 231,95 €, en hausse de 1 % par rapport à 2024. Elles se décomposent en :

• cotisations des membres pour 368 165,20 €, montant équivalent au compte administratif 2024 :

- le Département d'Eure-et-Loir pour 176 451,60 €,
- les Communautés de communes et d'agglomération pour 111 713,60 €,
- la Région Centre-Val de Loire pour 80 000 €,

• redevance du délégataire pour 2 502 479,00 €, en hausse de 19,6 %,
• autres recettes pour 334 284,30 €, en baisse de 44 %, constituées principalement du paiement des intérêts par les EPCI pour l'étalement en annuités sur 30 ans du versement de leur subvention d'investissement mais également les intérêts des placements sur des comptes à termes pour un montant de 47 383,34 €
• les mandats annulés sur exercice antérieur pour 859,82 €
Les recettes de fonctionnement hors opérations d'ordre se sont élevées à 3 206 788,35 €, en baisse de 1.41 %.

• quote-part des subventions d'investissement pour 3 791 443,60 €, en hausse de 4,1 %.

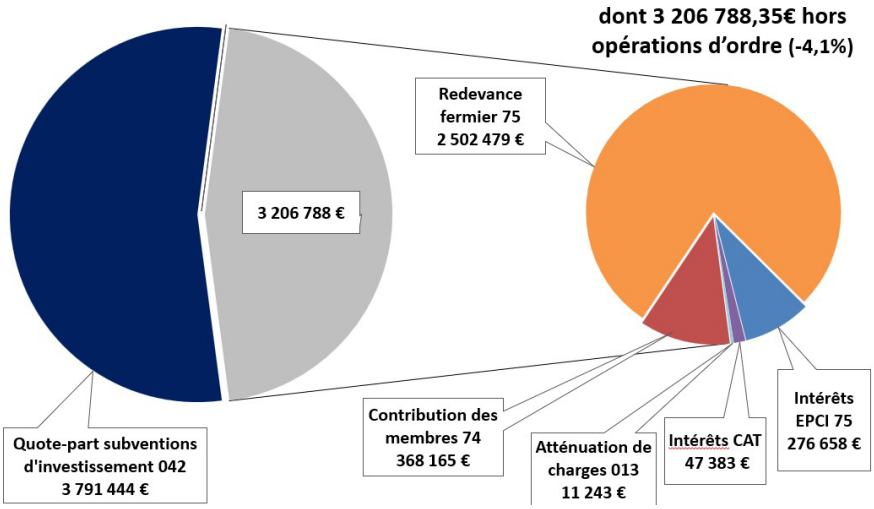

RESULTAT DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT

Le solde 2025 de la section de fonctionnement est excédentaire de 559 133,30 €, en hausse de 36 % par rapport à 2024. L'épargne brute est 1 648 470,85 €, en légère hausse de 4,7 %
Le report du résultat de fonctionnement 2024 était de 887 017,31 €.

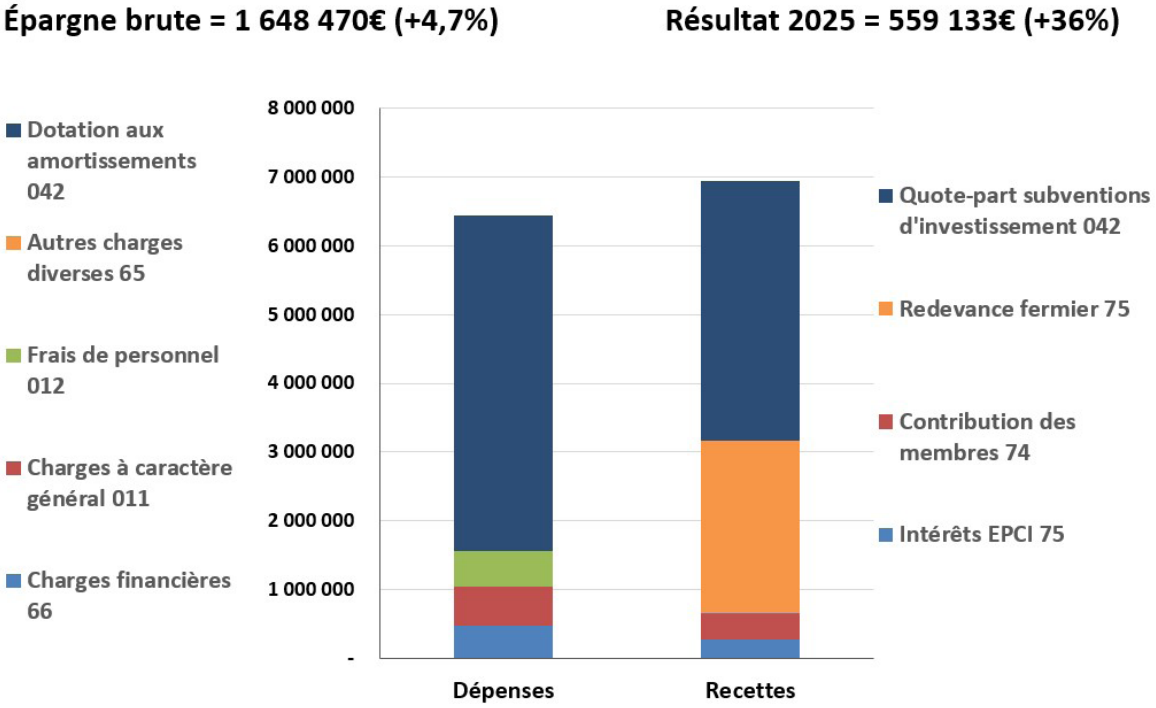

DÉPENSES D'INVESTISSEMENT

Les dépenses d'investissement en 2024 se sont élevées à 7 588 562,36 €, en baisse de 16,7 % par rapport à 2024. Elles correspondent :

- au déploiement des réseaux THD pour 395 352,12 € en hausse de 2,7 %, correspondant :
  - à l'investissement dans les extensions et densifications du réseau fibre optique pour 288 449,53 € en hausse de 124 % dûs à un grand nombre de dossiers réalisés ainsi qu'à l'impact de la fermeture du cuivre sur le lot 3
  - aux évolutions du réseau fibre optique existant pour 106 902,59 €,
- aux dépenses des subventions d'équipement versées au délégataire pour un montant de 1 288 333,10€, en hausse de 57,3 % par rapport à 2024. Elle correspondent aux subventions versées au délégataire Eure-et-Loir THD pour les raccordements terminaux (AP2021-RACCO facturation en 2025 de 2 exercices, ce qui explique la hausse importante), pour les dépenses de recâblage lors des enfouissements
- de réseaux au-delà du forfait annuel,
- aux immobilisations incorporelles pour un montant de 156 986,85 € en baisse de 15,3 %,
- au remboursement des emprunts pour un montant de 1 829 295,05 €, en baisse de 48,8 % qui s'ex-
- plique par le remboursement anticipé de l'Agglomération du Pays de Dreux en 2024,
- aux travaux réalisés sous mandats pour un montant de 125 071,83 € en baisse de 24,5 % par rapport
- au compte administratif 2024,

aux amortissements des subventions d'investissement pour un montant de 3 791 443,60 €, en hausse de 4,1 %.

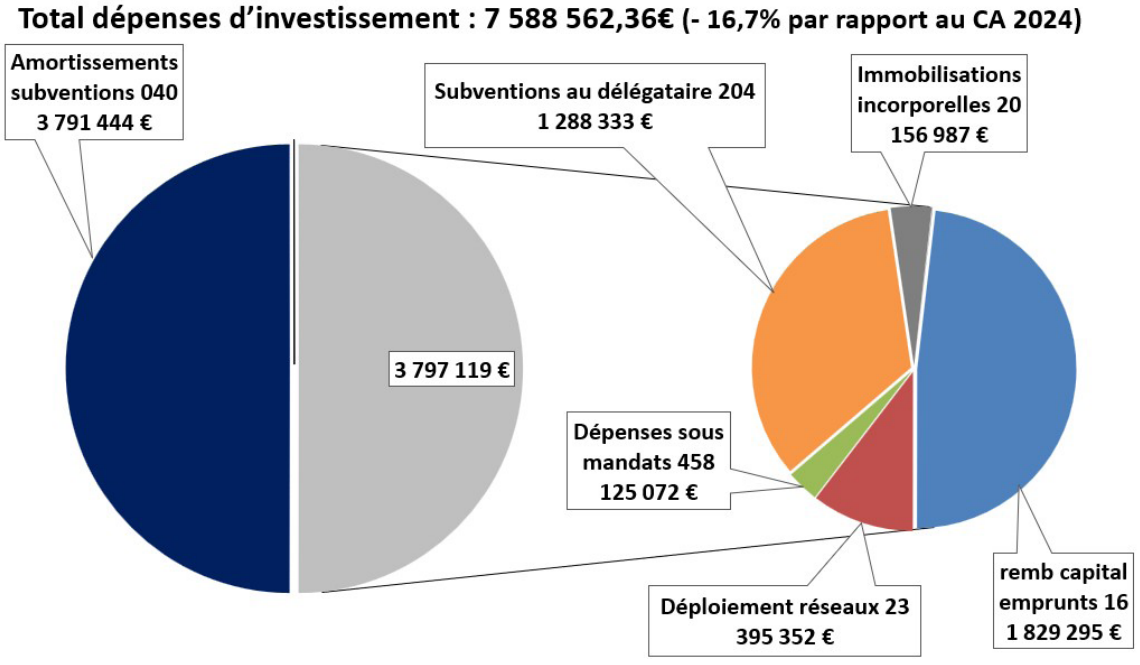

RECETTES D'INVESTISSEMENT

Les recettes d'investissement ont été de 6 472 132,19 € en 2025, en baisse de 48,8 % par rapport à 2024.

Elles sont constituées par les recettes suivantes :

- les subventions des EPCI d'un montant total de 1 045 542,07 € pour la construction initiale du réseau fibre optique, en baisse de 82 % par rapport à 2024. Cette baisse s'explique par le versement anticipé de l'Agglomération du Pays de Dreux en 2024.
- un avoir de 2 400,00 €, soit 87 % de moins que sur le compte administratif 2024. Il s'agit en 2025 de la modification d'imputation de mandats,
- les remboursements pour les travaux réalisés sous mandat pour 133 408,97 €, en baisse de 19 %,
- les amortissements des biens d'un montant de 4 880 781,15 €, en hausse de 2 %,
- l'affectation du résultat de fonctionnement de l'exercice 2024 pour 410 000,00 €, en baisse de 54 %.

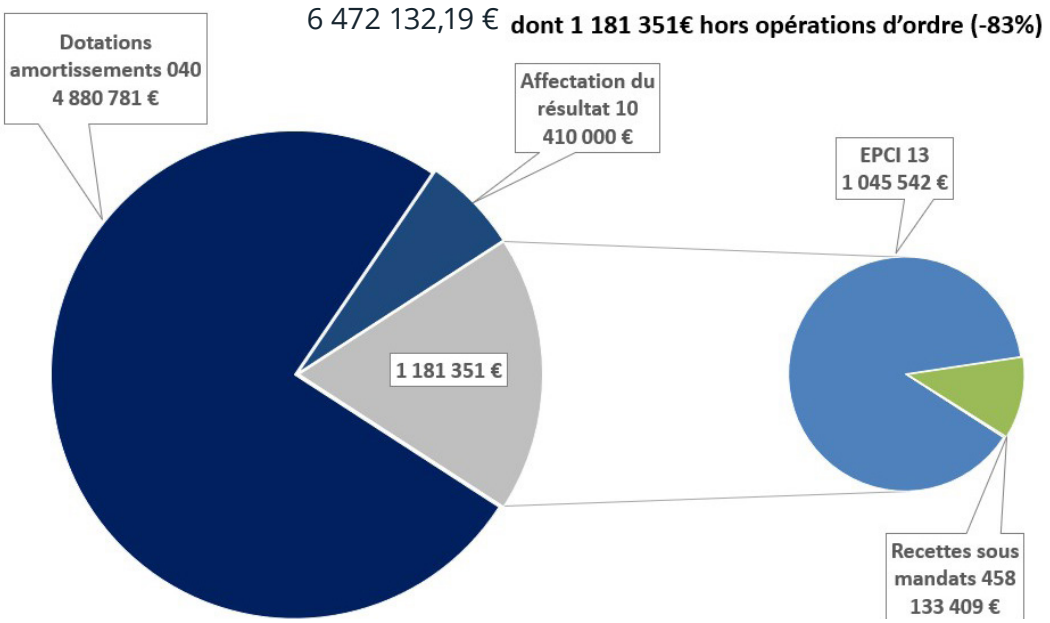

RESULTAT DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT

Le solde de la section d'investissement du budget de l'exercice 2025 est donc déficitaire, à hauteur de 1 116 430,17 €.

Le report de l'exédent d'investissement de l'exercice 2024 était de 3 798 653,38 €.

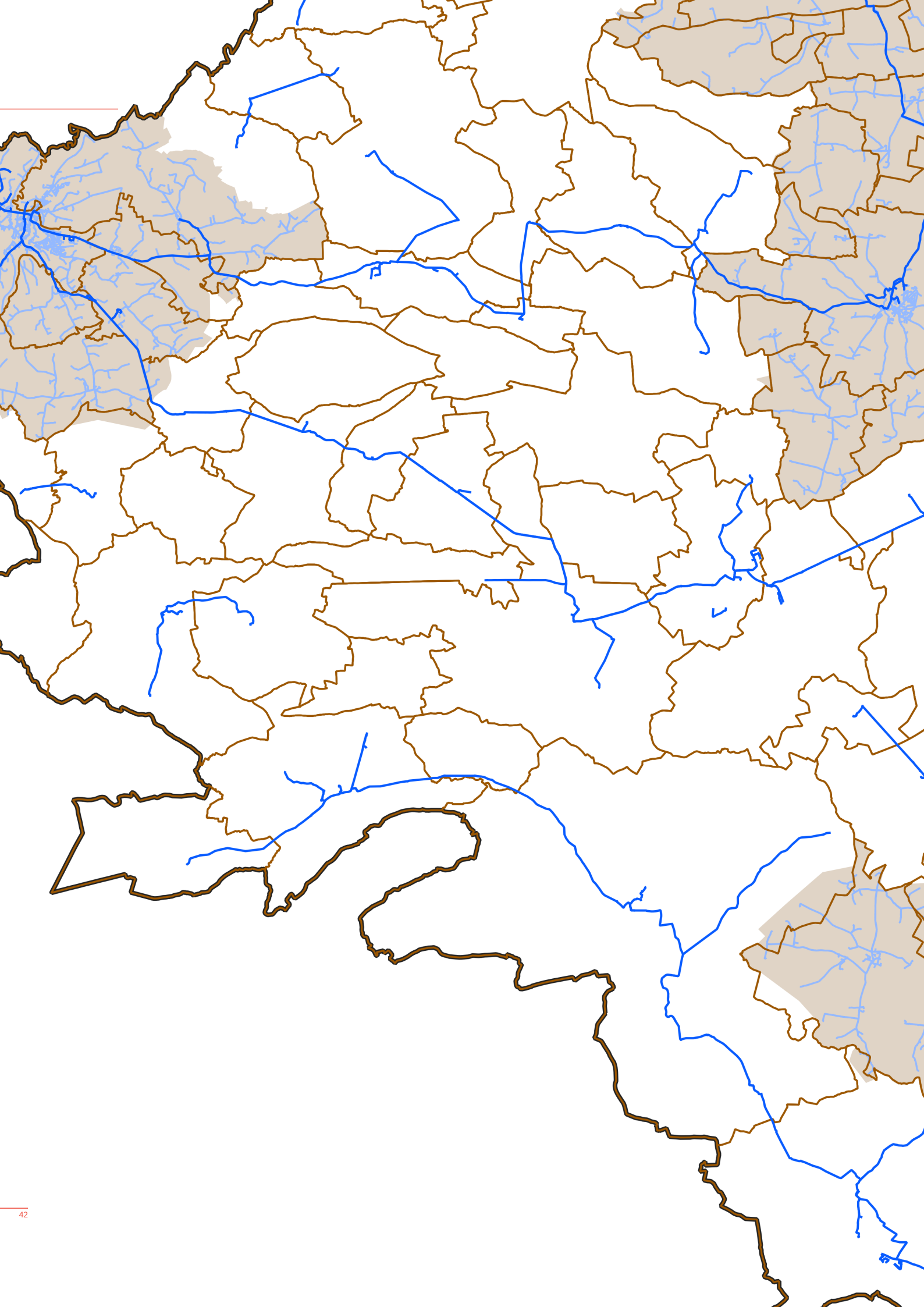

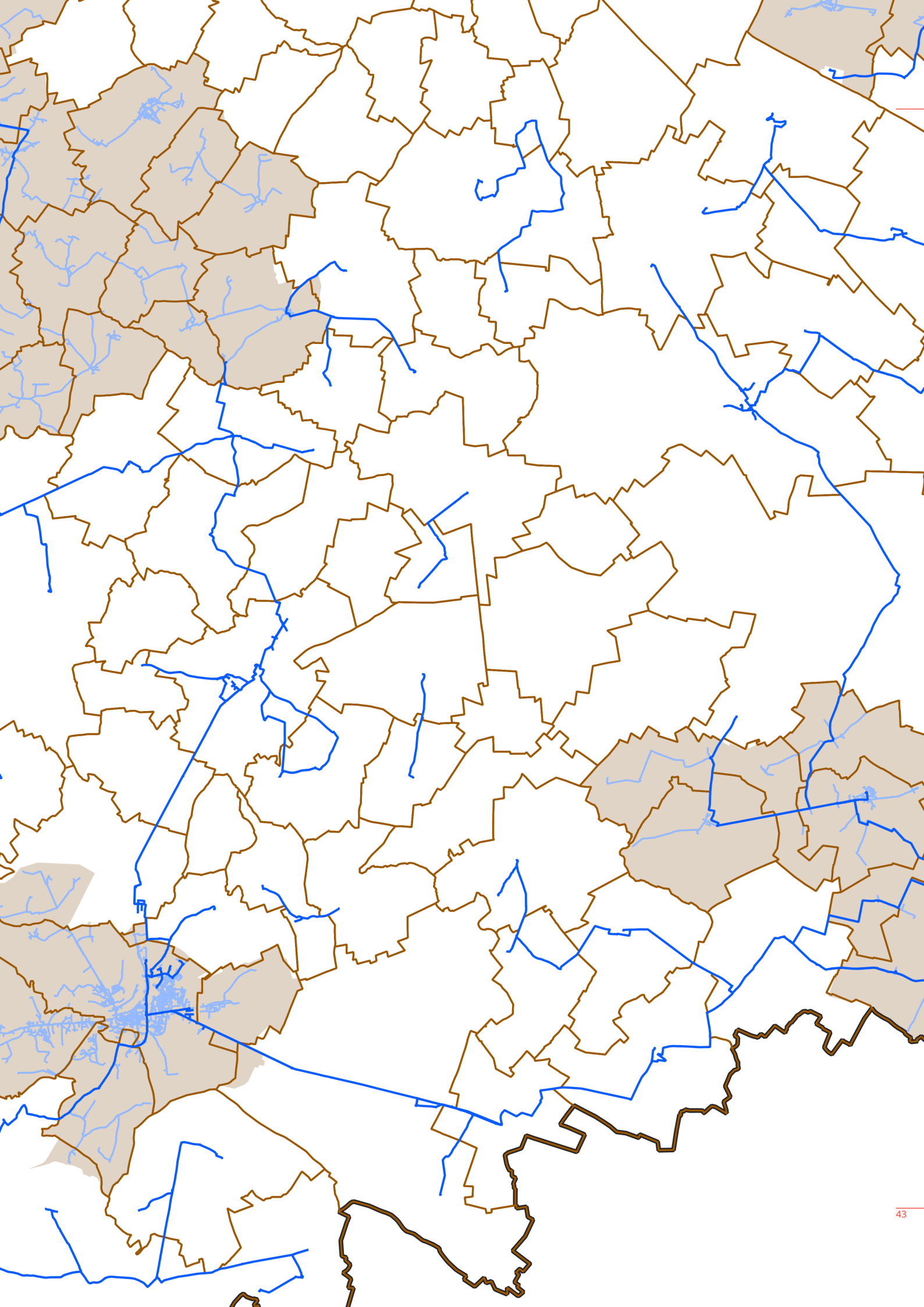

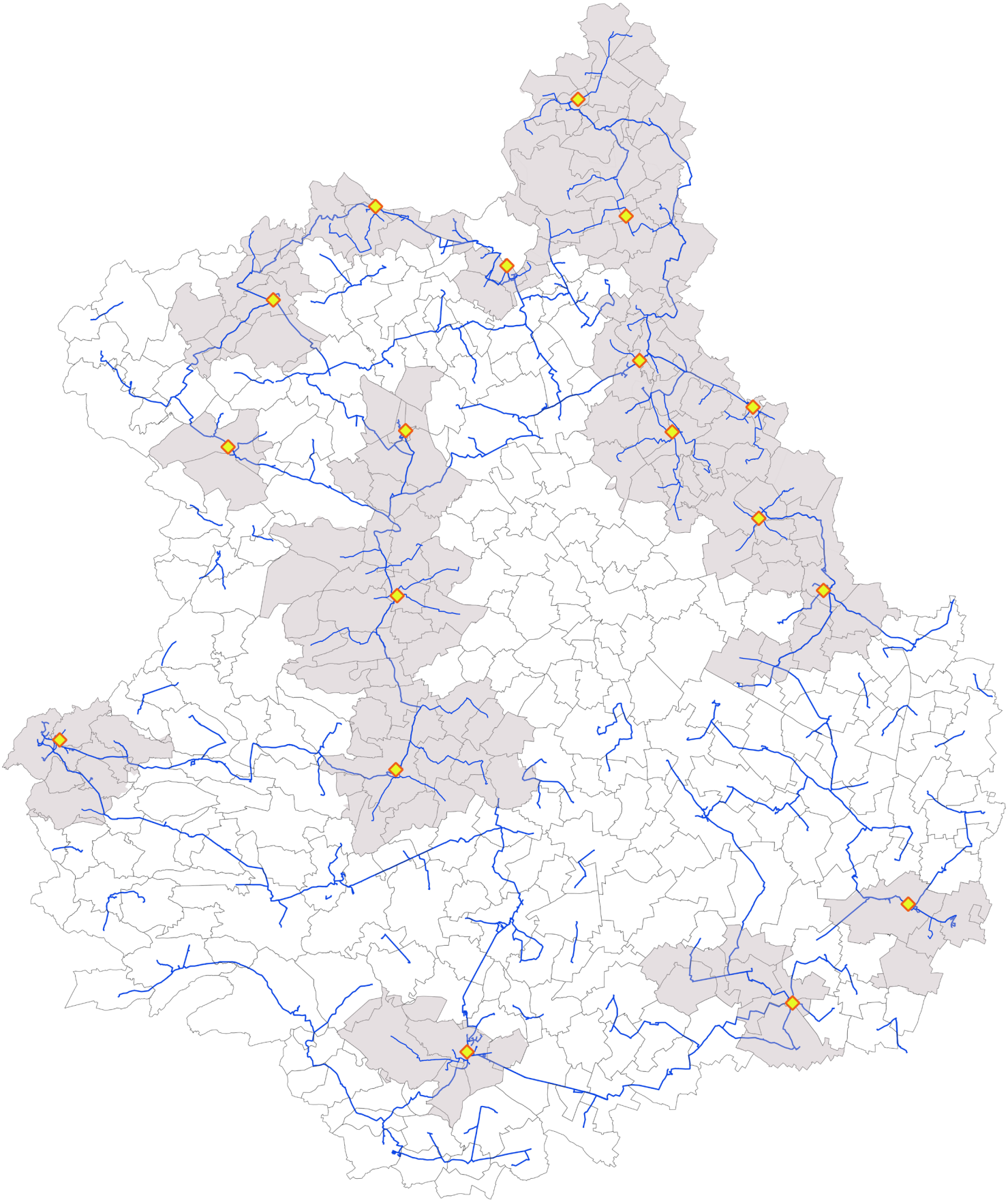

2025

EURE-ET-LOIR NUMÉRIQUE
Hôtel du Département
1 place Châtelet
28028 Chartres Cedex

Téléphone :
02 37 88 08 74

E-mail :
accueil@numerique28.fr

Site web :
www.numerique28.fr

Déclarer les projets de construction ou d'aménagement pour leur raccordement fibre optique :
https://fibrelien.numerique28.fr

Directeur de la publication : Jacques Lemare - Comité de rédaction : Benoit Dey - Infographie : Corinne Joubert
Impression : Chartres Repro
© Photos : sauf mention contraire, D.R. - Tirage : 50 exemplaires - Dépôt légal : septembre 2026